



Mode d'emploi

Premio ST2U

Adaptateur numérique Multimédia

CERTIFIED **USB** IN



INDEX

1	AVANT DE DEMARRER.....	5
1.1	CONSIGNES DE SECURITE.....	5
1.2	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	6
1.3	ACCESSOIRES.....	6
1.4	TELECOMMANDE.....	7
1.4.1	Mise en place des piles.....	8
1.4.2	Angle et distance de fonctionnement.....	8
1.5	CONNECTIQUE ET CONTROLES.....	9
2	INSTALLATION.....	10
2.1	BRANCHEMENTS.....	10
2.2	PREMIERE MISE EN ROUTE.....	11
3	UTILISATION QUOTIDIENNE.....	13
3.1	SELECTION DES CHAINES.....	13
3.2	LISTE DES CHAINES.....	13
3.3	VOLUME SONORE.....	14
3.4	TOUCHE INFO.....	14
3.5	SELECTION DE LA BANDE SON.....	14
3.6	CHAINES FAVORITES.....	15
3.7	SOUS-TITRES.....	15
3.8	GUIDE ELECTRONIQUE DES PROGRAMMES (EPG).....	16
3.9	TELETEXTE.....	17
3.10	TOUCHE AV ET MODES DE FONCTIONNEMENT.....	18
4	DESCRIPTION DES MENUS.....	19
4.1	MENU PRINCIPAL.....	19
4.2	MENU CONFIGURATION.....	20
	<i>Réglages initiaux : permet de réinitialiser votre PREMIO ST2U afin de restaurer les paramètres par défaut.....</i>	<i>20</i>
4.2.1	Configuration\ Installation.....	20
4.2.2	Configuration\ Configuration TV.....	23
4.2.3	Configuration\ Verrouillage.....	24
4.2.4	Configuration\ Programmateur.....	26
4.2.5	Configuration\ Mise à jour logiciel.....	27
4.2.6	Configuration\ Réglages initiaux.....	28
4.3	MENU «TV».....	29
4.3.1	Sous-menu «Liste TV».....	29
4.3.2	Sous-menu «Guide TV».....	33
4.4	MENU «RADIO».....	33
4.5	MENU «MULTIMEDIA» (USB).....	34

4.5.1	Menu « Ma Musique ».....	34
4.5.2	Menu «Mon Album»	36
4.6	MENU JEU.....	38
5	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	39
6	SAV ET FABRICANT.....	40
7	GARANTIE.....	40
ANNEXE A.	LISTE DES EMETTEURS TNT ET FREQUENCES.....	41
ANNEXE B.	4:3 ET 16:9: EXPLICATIONS.....	48
ANNEXE C.	EXPLICATIONS GENERALES.....	49
ANNEXE C.1.	FONCTIONNEMENT D'UN TELEVISEUR (TV).....	49
ANNEXE C.2.	FONCTIONNEMENT D'UN MAGNETOSCOPE/DVD-R.....	50
ANNEXE C.3.	UTILISATION D'UN ADAPTATEUR TNT	50

1 Avant de démarrer



1.1 Consignes de sécurité

Veillez lire attentivement ce manuel et plus particulièrement les consignes de sécurité ci-dessous avant de procéder à l'installation de votre adaptateur.



Veillez lire complètement ce manuel avant de démarrer l'installation.



N'ouvrez jamais l'appareil ou le boîtier d'alimentation. Si nécessaire, confiez votre équipement à un réparateur spécialisé.



Placez l'adaptateur dans un endroit sec et correctement ventilé. Ne le posez pas sur un objet mou tel que tapis ou mousse.



Ne manipulez pas l'appareil ou les câbles avec les mains mouillées ou dans une atmosphère humide.



Quand vous n'utilisez pas votre adaptateur pendant une longue période (vacances par exemple), débranchez le bloc d'alimentation du secteur.



Ne posez aucun objet sur votre adaptateur. Si celui-ci doit être installé dans un meuble, prévoyez au moins 6 cm d'espace libre au-dessus.



Ne posez jamais d'objets lourds sur l'adaptateur, même s'il n'est pas en service.



Ne posez jamais de récipient contenant un quelconque liquide à proximité ou sur le adaptateur.



Déplacer l'adaptateur depuis un endroit froid vers un endroit chaud peut faire apparaître de la condensation. Dans ce cas, attendez deux heures pour que la condensation puisse s'évacuer totalement.

1.2 **Caractéristiques principales**

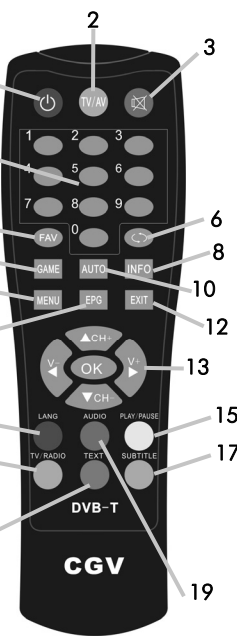
- Adaptateur TNT simple tuner, pour recevoir les programmes gratuits diffusés sur le réseau de Télévision Numérique Terrestre Français.
- Fréquence d'entrée: 174~858 MHz avec passage antenne.
- Installation facile et rapide.
- Numérotation automatique des chaînes (LCN) selon l'ordre défini par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).
- Sous-titres.
- Télétexte.
- Guide des programmes sur 7 jours (EPG), si transmis par la chaîne.
- Alimentation antenne 5V avec protection contre les courts-circuits.
- Affichage sur écran "OSD", résolution 720x576.
- Prises péritel : TV et Magnétoscope/DVD-R.
- Port USB 2.0 en face arrière. Permet la lecture des fichiers musicaux du type : MP3, WMA, OGG et photos : JPEG, BMP, GIF.
- Sortie vidéo TV : CVBS (composite), RGB.
- Sortie vidéo Magnétoscope : CVBS (composite).
- Péritel VCR vers TV 100% transparente en mode stand-by (AUDIO, CVBS).
- Sortie audio numérique SPDIF coaxiale (RCA).
- Taille d'écran : 4:3 ou 16:9, sélectionnable.
- Alimentation 220V/50 Hz (5W).
- Basse consommation en mode veille (< 2W).
- Compatibilité : DVB-T/MPEG-II MP@ML.

1.3 **Accessoires**



1.4 Télécommande

L'accès aux différentes fonctions et menus s'opère depuis la télécommande :



The diagram shows a black remote control with the following callouts:

- 1: Power button
- 2: TV/AV button
- 3: Mute button
- 4: Numeric keypad (1-9)
- 5: FAV button
- 6: Rappel button
- 7: GAME button
- 8: INFO button
- 9: MENU button
- 10: AUTO button
- 11: EPG button
- 12: EXIT button
- 13: Directional pad (CH+, CH-, V+, V-, OK)
- 14: LANG button
- 15: PLAY/PAUSE button
- 16: TV/RADIO button
- 17: SUBTITLE button
- 18: TEXT button
- 19: AUDIO button

CGV

DVB-T

1. **POWER** : allumer / mettre en veille votre PREMIO ST2U.
2. **TV/AV** : passage du mode TV au mode AV et vice-versa.
3. **MUTE** : coupure du son.
4. **PAVE NUMERIQUE**
5. **FAV** : accès aux listes de chaînes favorites.
6. **RAPPEL** : affiche la chaîne précédemment visualisée.
7. **GAME** : lance le jeu GOMUKU.
8. **INFO** : affiche la bannière d'information.
9. **MENU** : affiche le menu principal.
10. **AUTO** : sélection du mode TV (PAL/NTSC/AUTO).
11. **EPG** : ouvre le guide électronique des programmes.
12. **EXIT** : quitte un menu ou annule une action/modification.
13. **PAVE DE DEPLACEMENT** :
CH+/CH- : chaîne suivante / précédente et déplacement dans les menus.
V+/V- : augmentation / diminution du volume et déplacement dans les menus.
OK : affichage de la liste des chaînes / validation dans les menus.
14. **LANG(ROUGE)** : permet de modifier la langue des menus. Fonctions spécifiques dans les menus.
15. **PLAY/PAUSE(JAUNE)** : lecture d'un fichier multimédia, gel de l'image affichée à l'écran. Fonctions spécifiques dans les menus.
16. **TV/RADIO** : passe du mode TV au mode RADIO.
17. **SUBTITLE** : activation / désactivation des sous-titres.
18. **TEXT(BLEUE)** : affichage du télétexte. Fonctions spécifiques dans les menus.
19. **AUDIO(VERTE)** : sélection du mode et de la langue audio. Fonctions spécifiques dans les menus.

1.4.1 Mise en place des piles

Ouvrir le socle dédié aux piles. Insérer deux piles 1,5V de type AAA (LR03). Prenez soin de les placer dans la bonne polarité comme indiqué avec les signes + -. Fermer le socle. Si vous changez les piles, changez les deux en même temps. Ne jamais mettre une batterie usée avec une neuve, vous risqueriez de réduire considérablement les performances de la neuve. Enlevez les piles lors de périodes prolongées sans utilisation.



1.4.2 Angle et distance de fonctionnement

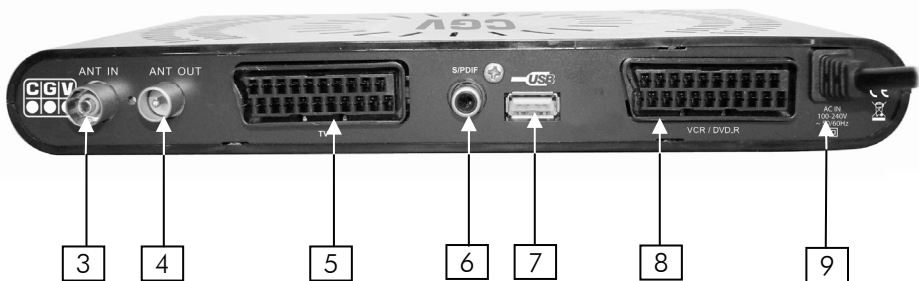
La télécommande transmet par infrarouge. Prenez soin durant l'installation de bien garder le signal infrarouge en direction du capteur du PREMIO ST2U. Si ce capteur est couvert ou qu'un objet se trouve en travers de ce signal alors la télécommande ne marchera pas. Si le capteur du PREMIO ST2U est dirigé en direction d'une source de lumière trop importante, la qualité du signal sera mauvaise si ce n'est inexistant. Réorientez alors votre récepteur.

1.5 Connectique et contrôles

Face avant :



Face arrière :

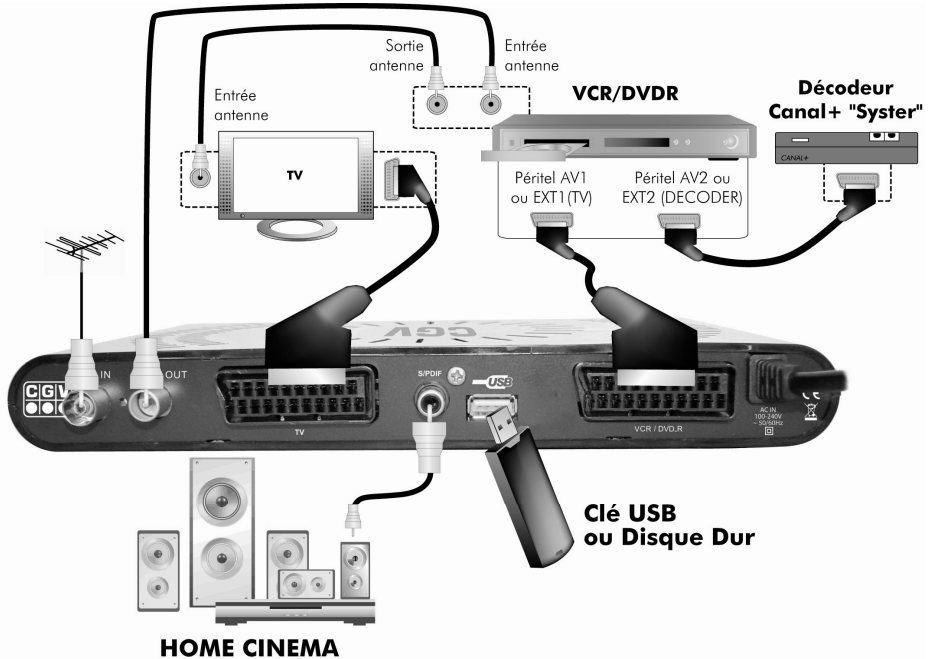


1.	VOYANT POWER	S'allume en rouge quand l'adaptateur est en veille et en bleu lorsqu'il est en marche.
2.	Capteur infrarouge	Emplacement du capteur infrarouge permettant de recevoir les ordres de télécommandes.
3.	ANT IN	Entrée antenne (à relier à votre prise d'antenne murale ou à votre antenne intérieure).
4.	ANT OUT	Sortie antenne (à relier à votre TV ou magnétoscope/DVD-R).
5.	TV	Prise péritel TV.
6.	SPDIF	Sortie audio numérique SPDIF coaxial.
7.	Port USB 2.0	Prise pour mise à jour logiciel/ lecture MP3-JPEG.
8.	VCR – DVD R	Prise péritel magnétoscope / DVD-R.
9.	Alimentation	Cordon d'alimentation 220V/50Hz.

2 Installation



2.1 Branchements



Entrée «ANT IN» :

A connecter à votre antenne «râteau» de votre toit, à votre antenne d'intérieur ou à votre arrivée d'antenne si vous êtes câblé.

Sortie «ANT OUT» :

A relier à votre enregistreur (DVD-R ou magnéto). Connectez ensuite la sortie antenne de votre enregistreur à votre TV.

Ne raccordez pas le PREMIO ST2U au secteur avant d'avoir raccordé tous vos équipements selon le schéma ci-dessus.

Insérez les piles dans la télécommande en respectant les polarités.

Vérifiez que l'appareil (magnéto, DVD-R ou autre) connecté à la prise péritel «VCR/DVD R» de votre PREMIO ST2U est éteint.

Branchez la prise secteur du PREMIO ST2U.

2.2 Première mise en route

Lorsque vous branchez votre PREMIO ST2U pour la première fois, un écran semblable à celui représenté ci-contre apparaît à l'écran.

Procédez comme suit :

- Vérifiez tous vos branchements en vous aidant des schémas de branchement présentés au paragraphe 2.1.
- Si besoin est, modifiez les paramètres présentés à l'écran en utilisant les touches ◀▶▼▲. Vous trouverez ci-après une description détaillée des différents paramètres :



- **«Alimentation (5V) antenne»**: réglez ce paramètre sur «Activé» si vous disposez d'une antenne intérieure ou d'une installation d'antenne devant être alimentée (+5V) par le câble antenne. (Défaut : «Désactivé»).
- **«Paramètre pays»**: sélectionnez le pays dans lequel l'adaptateur va être utilisé. (Défaut : «France»).
- **«Langue OSD»**: sélectionnez la langue du menu utilisateur. (Défaut : «Français»).
- **«Langue Audio»**: sélectionnez la langue préférée pour les bandes son. (Défaut : «Français»).
- **«Langue de sous-titres»**: sélectionnez la langue préférée pour les sous-titres. (Défaut : «Français»).
- **«LCN»**: réglez ce paramètre sur «Activé» pour activer la numérotation automatique des chaînes (telle que définie par le CSA). (Défaut : «Activé»).
- **«Utiliser GMT»**: réglez ce paramètre sur «Activé» pour activer la synchronisation automatique de la date et de l'heure GMT sur le flux TNT. (Défaut : «Activé»).
- **«Fuseau Horaire»**: réglez la valeur du décalage horaire, en fonction de votre localisation géographique. Pour la France, la valeur est de +1 heure. (Défaut : «+ 01:00»).
- **«Régler date», «Régler heure»**: ces paramètres vous permettront de régler une date et une heure indépendamment de celles transmises par le flux TNT. Ces réglages sont accessibles uniquement lorsque le paramètre «Utiliser GMT» est désactivé (réglé sur «Désactivé»).

Nota: les paramètres par défaut conviennent à la majorité des installations et il est donc souvent inutile de les modifier.

- Appuyez sur la touche **ROUGE** de votre télécommande pour lancer le processus d'installation automatique et attendez que la recherche des chaînes soit totalement terminée (voir ci-dessous). Cela peut prendre quelques minutes.

Lors de la recherche automatique des chaînes, l'écran ci-dessous vous renseigne sur sa progression :



Une fois la recherche terminée, le PREMIO ST2U affiche automatiquement la première chaîne trouvée.

3 Utilisation quotidienne



3.1 Sélection des chaînes

Pour afficher la chaîne TNT que vous désirez regarder, vous pouvez :

Utilisez les touches **CH+/CH-** de la télécommande (Affichage de la chaîne suivante/précédente) ou encore taper directement le numéro de la chaîne en vous servant du pavé numérique de la télécommande.

A chaque changement de chaîne un bandeau vous donnant des informations sur la chaîne en cours de visualisation apparaît dans le bas de l'écran pendant quelques secondes puis disparaît automatiquement.

Numéro et nom de la chaîne en cours.

Indicateurs de favoris







Date et Heure courantes.

Emission en cours.

Emission suivante.

Indicateurs divers:

-  Chaîne verrouillée
-  Chaîne cryptée
-  Sous-titres
-  Télétexte

3.2 Liste des chaînes

A tout moment, lorsque vous êtes en train de visualiser une chaîne, vous pouvez appuyer sur la touche **OK** de la télécommande pour accéder à la liste des chaînes (voir ci-contre). Vous pouvez alors utiliser les touches:

- **▶** et **◀** pour changer de page.
- **▲** et **▼** pour sélectionner une chaîne dans la page courante.
- **FAV** pour modifier le groupe de favoris courant.
- **OK** pour afficher la chaîne couramment sélectionnée.
- **EXIT** pour quitter la liste des chaînes.



3.3 **Volume sonore**

Lorsque vous visualisez une chaîne, vous pouvez utiliser les touches **V+** et **V-** pour augmenter ou baisser le volume sonore.

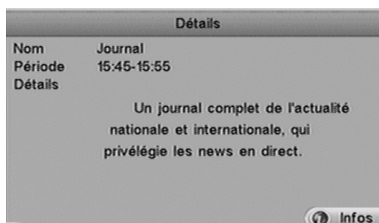


3.4 **Touche INFO**

Lorsque vous visualisez une chaîne, vous pouvez appuyer sur la touche **INFO** de la télécommande pour afficher le bandeau d'information (cf. §3.1).



Un deuxième appui sur la touche **INFO** donnera accès à une fenêtre d'information donnant plus de détails sur l'émission en cours.



Enfin, un troisième appui sur la touche **INFO** vous donnera des informations techniques concernant la chaîne courante, en particulier des indications sur le niveau et la qualité du signal reçu.



3.5 **Sélection de la bande son**


Lorsque vous visualisez une chaîne, vous pouvez accéder à la sélection de la bande son en appuyant sur la touche **verte AUDIO** de la télécommande. La fenêtre ci-contre s'affiche. A partir de cet écran vous pouvez utiliser les touches :



- ▲ et ▼ pour sélectionner «Canal»/«PID audio» (les deux options sont sélectionnées simultanément) ou «Mode son».
- ► et ◀ pour :
 - Sélectionner la bande son si l'option «Canal»/«PID audio» est sélectionnée.
 - Sélectionner le mode audio si l'option «Mode son» est sélectionnée

(«GG»=gauche, «DD»=droite, «GD»=stéréo).

Nota : Les bandes son disponibles dépendent de la chaîne TNT en cours de visualisation. Certaines chaînes diffusent parfois une bande son en AC-3 (Dolby Digital 5.1), identifiée par la présence du terme «AC-3» dans le nom de la bande son.

 **ATTENTION** : Si vous sélectionnez une bande son AC-3 le son sera coupé sur les deux périls TV et VCR-DVD R. Seule la sortie SPDIF fournira du son au format numérique.

3.6 Chaînes favorites

Lorsque vous êtes en train de visualiser une chaîne TNT, vous pouvez à tout moment appuyer sur la touche **FAV** pour sélectionner une liste de chaînes favorites que vous aurez préalablement créée (reportez vous au §4.3.1.1 pour obtenir plus d'informations sur les listes de chaînes favorites).

Lorsque vous appuyez sur la touche **FAV** le pictogramme correspondant à la liste active s'affiche brièvement en haut à droite de l'écran (voir ci-contre).



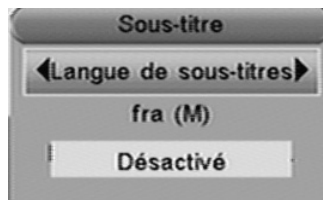
Appuyez plusieurs fois sur la touche **FAV** jusqu'à ce que :

- la liste désirée soit sélectionnée (pictogramme correspondant affiché).
- ou l'indication «Favoris Désa.» soit affichée, pour indiquer qu'aucune liste de favoris n'est activée.

Lorsqu'une liste de favoris est active, les touches **CH+ / CH-** ne vous donnent accès qu'aux chaînes constituant cette liste. Vous pouvez toujours utiliser le pavé numérique pour accéder à une chaîne qui n'est pas dans la liste, en tapant simplement son numéro.

3.7 Sous-titres

Lorsque vous visualisez une chaîne, vous pouvez accéder au dialogue de sélection des sous-titres en appuyant sur la touche **SUBTITLE** de la télécommande. La fenêtre ci-contre s'affiche. Vous pouvez alors utiliser les touches :



- ► et ◀ pour sélectionner «Langue de sous-titres» (sous-titres DVBT) ou «Sous-titre TTX» (sous-titres télétexte).
- ▲ et ▼ pour sélectionner la langue des sous-titres (DVB-T ou Télétexte, en fonction du paramètre évoqué ci-dessus) ou pour les désactiver (sélectionnez «Désactivé» pour désactiver les sous-titres).

Nota : Les sous-titres et langues disponibles dépendent de la chaîne TNT en cours

de visualisation. Certaines chaînes TNT ne diffusent pas de sous-titres et il n'est donc pas possible de les afficher.

3.8 Guide électronique des programmes (EPG)

En appuyant sur la touche **EPG** de la télécommande, vous accédez au guide électronique des programmes. Ce dernier vous permettra de visualiser des informations détaillées concernant les programmes diffusés par les chaînes TNT, sur une durée pouvant aller jusqu'à sept jours.

Nota : Attention, certaines chaînes TNT ne transmettent pas un guide des programmes complet. Cependant, les chaînes ont obligation de transmettre au minimum les informations sur l'émission en cours et sur la suivante.

Lorsque vous appuyez sur la touche **EPG** de la télécommande, un écran semblable à celui représenté ci-dessous s'affiche.



A partir de cette fenêtre :

- Lorsque la liste des chaînes est sélectionnée (chaîne sélectionnée en surbrillance jaune, pas d'émission sélectionnée):
 - Utilisez les touches ▲ et ▼ pour sélectionner une chaîne.
 - Utilisez la touche **BLEUE** puis les touches ► et ◀ pour sélectionner une liste de favoris. Appuyez sur la touche **OK** pour valider votre sélection.
 - Appuyez sur la touche ► pour passer de la liste des chaînes (à gauche) à la liste des émissions (à droite). La chaîne sélectionnée passe en surbrillance blanche et l'émission sélectionnée en surbrillance jaune.

- Lorsque la liste des émissions est sélectionnée (chaîne sélectionnée en surbrillance blanche, émission sélectionnée en surbrillance jaune):
 - Utilisez les touches ▲ et ▼ pour sélectionner une émission dans la liste affichée.
 - Utilisez les touches ► et ◀ pour modifier la date.
 - Utilisez la touche **OK** pour afficher des informations détaillées sur l'émission sélectionnée (si la chaîne les transmet).
 - Utilisez la touche **ROUGE** pour ajouter l'émission sélectionnée au programmeur (cf. §4.2.4).
 - Appuyez sur la touche **EXIT** pour passer de la liste des émissions (à droite) à la liste des chaînes (à gauche). La chaîne sélectionnée passe en surbrillance jaune et plus aucune émission n'est sélectionnée.

3.9 Télétexte

Lorsque vous visualisez une chaîne de la TNT qui diffuse du télétexte, vous pouvez afficher le télétexte à l'écran et naviguer parmi les différentes pages proposées en vous aidant de la télécommande du PREMIO ST2U. Pour afficher le télétexte (si celui-ci est diffusé par la chaîne couramment affichée), procédez comme suit :

- Appuyez sur la touche **TXT** de la télécommande pour afficher le dialogue de sélection du télétexte (voir ci-contre).
- A l'aide des touches ▲ et ▼ sélectionnez un des langues proposées (en général, seul le Français est diffusé).
- Appuyez sur la touche **OK** pour valider votre choix et afficher le télétexte.

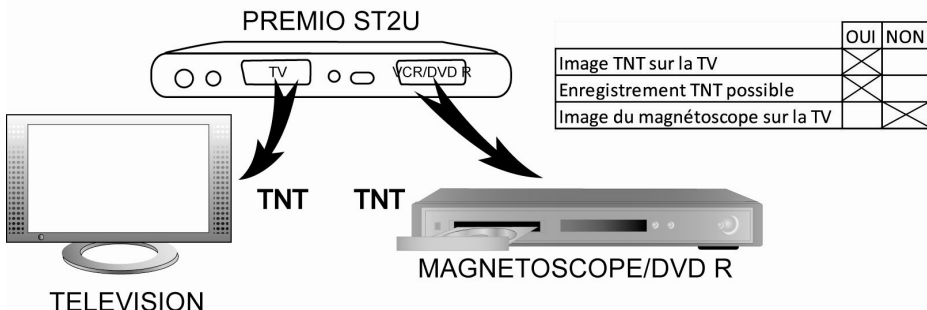


Une fois le télétexte affiché, utilisez les touches numériques de la télécommande pour afficher une page particulière en tapant son numéro. La touche **EXIT** de la télécommande vous permettra de quitter le télétexte.

3.10 Touche AV et modes de fonctionnement

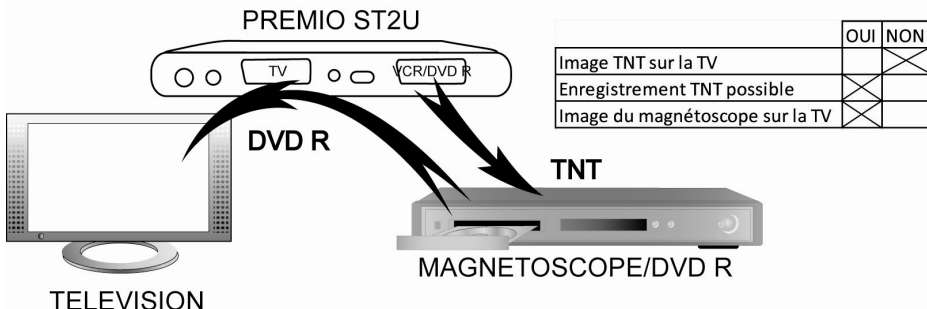
MODE ACTIF (Mode normal)

(Le PREMIO ST2U est allumé et il affiche une chaîne TNT)



MODE "AV" en MODE ACTIF (Normal)

(Le PREMIO ST2U est allumé et l'utilisateur a appuyé sur la touche "AV")



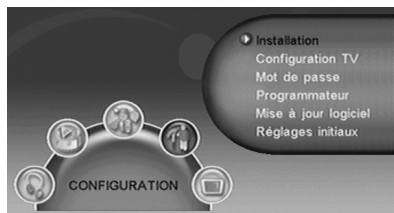
4 Description des menus



4.1 Menu principal

Lorsque vous visualisez une chaîne, appuyez sur la touche **MENU** de la télécommande pour accéder au menu principal.

Toutes les fonctions de votre récepteur peuvent être réglées grâce au menu principal qui comporte cinq menus :



- **Configuration:** permet de configurer tous les paramètres de votre récepteur PREMIO ST2U, §4.2 p20.
- **TV:** Menu de gestion des chaînes et accès au guide des programmes (identique à la touche **EPG** de la télécommande) §4.3 p29.
- **Radio:** Menu de gestion des radios. **ATTENTION** : aucun service radio n'est disponible sur la TNT à l'heure actuelle.
- **Multimédia:** Ce menu permet d'accéder aux fichiers multimédia (musique et photos) stockés sur un disque dur ou une clé USB §4.5 p34.
- **Jeu:** Ce menu permet d'accéder à un jeu, ainsi qu'aux fonctions calendrier et calculatrice §4.6 p38.

Ces menus sont eux-mêmes divisés en plusieurs sous-menus qui sont décrits en détails dans les pages qui suivent.

La navigation dans le menu principal et dans les sous-menus s'effectue en utilisant les touches **▲**, **▼**, **▶**, **◀**, **OK** et **EXIT** situées au centre de la télécommande:

A partir du menu principal:

- Utilisez les touches **▶** et **◀** pour sélectionner le menu désiré, parmi les cinq proposés.
- Utilisez les touches **▼** et **▲** pour sélectionner un sous-menu du menu sélectionné.
- Appuyez sur la touche **OK** pour entrer dans le sous-menu sélectionné.

Les touches **MENU** et **EXIT** vous permettront de revenir au menu précédent ou à la visualisation des chaînes si le menu principal est couramment affiché.

Lorsque le menu principal est affiché, un appui sur la touche **INFO** vous permettra de visualiser les informations sur la version de votre terminal (voir ci-contre).

Système: 2.00
Interface: Cheer T 1.22
Aug 14 2009,17:53:19

4.2 Menu Configuration

Ce menu, accessible depuis le menu principal, donne accès à six sous-menus qui vous permettront de configurer toutes les fonctions de votre récepteur PREMIO ST2U :

Installation : donne accès aux principaux paramètres de configuration et à la recherche des chaînes (automatique ou manuelle).

Configuration TV: permet de configurer les paramètres TV de votre récepteur PREMIO ST2U.

Mot de passe : cette option vous permet de configurer le verrouillage de votre récepteur.

Programmeur : permet d'accéder au menu du programmeur (Le programmeur est aussi couramment appelé « Timer »).

Mise à jour logiciel : permet de mettre à jour, à partir d'une clé USB, le logiciel interne de votre PREMIO ST2U.

Réglages initiaux : permet de réinitialiser votre PREMIO ST2U afin de restaurer les paramètres par défaut.



Pour entrer dans un sous-menu, sélectionnez-le en utilisant les touches ▲, ▼ puis appuyez sur la touche **OK** de la télécommande. Les différents sous-menus sont décrits ci-après plus en détails.

4.2.1 Configuration\ Installation

A travers ce sous menu vous allez pouvoir régler les paramètres principaux de votre PREMIO ST2U. Utilisez les touches :



- ▲, ▼ pour sélectionner un paramètre.
- ◀, ▶ pour modifier la valeur du paramètre sélectionné.
- **EXIT** pour quitter et sauvegarder les éventuelles modifications.



Ce menu vous permettra également de lancer une recherche automatique (touche **ROUGE**) ou manuelle (touche **VERTE**) des chaînes TNT. Reportez-vous aux

§4.2.1.1 et 4.2.1.2 pour plus de détails sur la recherche des chaînes.


Les différents paramètres accessibles depuis ce sous-menu sont les suivants :

- **« Alimentation (5V) antenne»:**
Permet d'activer l'alimentation +5V de l'antenne. Par défaut, et pour protéger votre installation, cette option est **désactivée**.
 **ATTENTION** : N'activez l'alimentation +5V antenne que si votre installation est prévue pour cela (par exemple une antenne d'intérieur qui peut être alimentée par le câble coaxial antenne, plutôt que par un bloc secteur). Sinon, cela pourrait endommager votre adaptateur PREMIO ST2U et/ou votre installation d'antenne. Toutefois, la sortie alimentation +5V antenne est protégée par un détecteur de court-circuit.
- **«Paramètre du pays»:**
Permet de sélectionner le pays dans lequel l'adaptateur va être utilisé. (Défaut : «France»)
 **ATTENTION** : La modification de ce réglage entraîne une modification automatique du fuseau horaire ainsi que de la fréquence, de la largeur de bande et des fréquences utilisées lors du processus de recherche automatique.
- **«Langue OSD»:**
Permet de sélectionner la langue du menu utilisateur. (Défaut : «Français»).
- **«Langue Audio»:**
Permet de sélectionner la langue préférée pour les bandes son. (Défaut : «Français»).
- **«Langue de sous-titres»:**
Permet de sélectionner la langue préférée pour les sous-titres. (Défaut : «Français»).
- **«LCN»:**
Permet d'activer («Activé») ou de désactiver («Désactivé») la numérotation automatique des chaînes (telle que définie par le CSA). (Défaut : «Activé»).
- **«Utiliser GMT»:**
Permet d'activer («Activé») ou de désactiver («Désactivé») la synchronisation automatique de la date et de l'heure GMT sur le flux TNT. (Défaut : «Activé»).
- **«Fuseau Horaire»:**
Permet de régler la valeur du décalage horaire, en fonction de votre localisation géographique. Pour la France, la valeur est de +1 heure. (Défaut : «+ 01:00»).
- **«Régler date», «Régler heure»:**
Ces deux paramètres vous permettront de régler une date et une heure indépendamment de celles transmises par le flux TNT. Ces réglages sont accessibles uniquement lorsque le paramètre «Utiliser GMT» est désactivé (réglé sur «Désactivé»). Utilisez le pavé numérique et les touches ►, ◀ pour

effectuer le réglage.

4.2.1.1 Recherche automatique :

Vous avez la possibilité, à partir du menu «Installation», de lancer une recherche automatique des chaînes. Pour ce faire, appuyez simplement sur la touche **ROUGE** de la télécommande : une recherche automatique de toutes les chaînes TNT, identique à celle effectuée lors de la première installation (cf. §2.2), est alors lancée.

 **ATTENTION** : si vous lancez une recherche automatique, toutes les chaînes TNT couramment enregistrées dans votre adaptateur seront effacées.

4.2.1.2 Recherche manuelle :

Vous avez la possibilité, à partir du menu «Installation», de lancer une recherche manuelle des chaînes. Pour ce faire, appuyez simplement sur la touche **VERTE** de la télécommande : le menu de recherche manuelle des chaînes, semblable à celui représenté ci-contre, se lance. Pour effectuer une recherche manuelle des chaînes, procédez comme suit :



- Sélectionnez le paramètre «Canal» ou «Fréquence» pour régler le canal de fréquence sur lequel la recherche des chaînes doit être effectuée :
 - «**Canal**» : utilisez les touches ►, ◀ pour sélectionner le canal suivant, précédent ou appuyez sur la touche **ROUGE** et utilisez le pavé numérique pour entrer directement le numéro de canal.
 - «**Fréquence**» : utilisez le pavé numérique pour entrer directement la fréquence.
- Sélectionnez le paramètre «Bande passante» et utilisez les touches ►, ◀ pour sélectionner la valeur désirée. Pour la France, sélectionnez «8 MHz».
- Appuyez sur la touche **OK** de la télécommande pour lancer la recherche des chaînes TNT sur le canal de fréquence sélectionné. Un écran de recherche, semblable à celui de la recherche automatique des chaînes (cf. §4.2.1.1), s'ouvre et les chaînes TNT sont recherchées.
- Une fois la recherche terminée un message indiquant le nombre de chaînes trouvées s'affiche à l'écran. Après sauvegarde des éventuelles nouvelles chaînes le PREMIO ST2U affiche à nouveau le menu «Installation».

Contrairement à l'installation automatique des chaînes, la recherche manuelle n'efface pas les chaînes existantes. Trois cas peuvent se présenter :

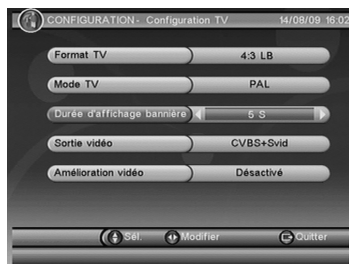
- Si les chaînes trouvées n'existent pas encore, elles sont simplement ajoutées à la liste des chaînes existantes.
- Si les chaînes trouvées sont déjà présentes et sur le même canal de fréquence, aucune modification n'est enregistrée.
- Si les chaînes trouvées sont déjà présentes mais sur un canal de fréquence différent, le canal de fréquence des chaînes existantes est modifié pour correspondre à celui sur lequel vous venez d'effectuer une recherche.

Nota : Dans ces deux derniers cas, le PREMIO ST2U vous indiquera qu'aucune chaîne (sous-entendu « nouvelle chaîne ») n'a été trouvée. Ces chaînes seront cependant listées dans la colonne « Liste TV » de l'écran de recherche des chaînes.

4.2.2 Configuration \ Configuration TV

A travers ce sous menu vous allez pouvoir régler les paramètres de configuration TV de votre PREMIO ST2U. Utilisez les touches :

- ▲, ▼ pour sélectionner un paramètre.
- ◀, ▶ pour modifier la valeur du paramètre sélectionné.
- **EXIT** pour quitter et sauvegarder les éventuelles modifications.



Les différents paramètres accessibles depuis ce sous-menu sont les suivants :

- **«Format TV» :**

Cette option permet de spécifier le format de votre TV ainsi que le traitement à effectuer sur les images TNT pour les adapter et les optimiser au format de votre TV. Deux formats sont couramment utilisés : 4:3(normal) ou 16:9(large). Si votre TV est au format 4:3, vous pouvez sélectionner :

- **«4:3LB» (LetterBox)** : les programmes 16:9 seront affichés sur votre TV 4:3 avec des bandes noires en haut et en bas de l'image.
- **«4:3PS» (Pan&Scan)** : les programmes 16:9 seront zoomés avant d'être affichés sur votre TV 4:3. Ce mode d'affichage est « destructif » puisqu'il vous fera perdre un bout d'image sur les côtés droit et gauche.

Si votre TV est au format 16:9, vous pouvez sélectionner :

- «16:9LB» (16:9 LetterBox ou PillarBox) : les programmes 4:3 seront affichés sur votre TV 16:9 avec des bandes noires à droite et à gauche de l'image.
- «16:9FIT» (plein écran) : les programmes 4:3 seront affichés sur votre TV 16:9 sans aucun traitement. Vous ne perdrez pas d'image, mais cette dernière sera déformée.

Pour plus de détails sur cette option, reportez-vous à l'Annexe B.

- «Format TV» :

Cette option permet de sélectionner le standard de la sortie TV. La valeur par défaut est «PAL». Il est conseillé de conserver cette valeur.

- «Durée d'affichage bannière» :

Cette option permet de définir la durée d'affichage du bandeau d'information (cf. §3.1). Vous pouvez spécifier des valeurs allant de 1s à 30s, ou «Always» (toujours) pour afficher la bannière de façon permanente. Par défaut, la durée d'affichage est de 5s.

- «Sortie vidéo» :

Cette option permet de sélectionner le type de signal vidéo en sortie sur la prise péritel TV. La valeur par défaut est «CVBS+Svid» mais, si votre TV est compatible RGB (la plupart le sont), il est conseillé de mettre cette option à la valeur «CVBS+RGB» pour obtenir la meilleure qualité d'affichage disponible.

- «Amélioration vidéo» :

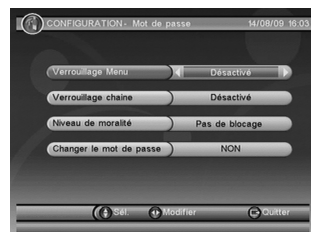
Cette option permet de modifier le contraste et le rendu des «Tons chair» de l'image affichée sur le TV. Pour utiliser cette option, procédez comme suit :

- Appuyez sur les touches ► et ◀ pour l'activer ou non. Si l'option est activée, le menu complet se ferme et vous voyez apparaître l'image TNT, ce qui vous permettra de constater l'effet des réglages en temps réel.
- Appuyez sur les touches ▲ et ▼ pour sélectionner «Tons chair» ou «Contraste».
- Appuyez sur les boutons ► et ◀ pour ajuster l'option sélectionnée.
- Sélectionnez une autre option ou appuyez sur **EXIT** pour revenir au menu «Configuration TV».

4.2.3 Configuration\ Verrouillage

A travers ce sous menu vous allez pouvoir régler les paramètres de verrouillage de votre PREMIO ST2U. Utilisez les touches :

- ▲, ▼ pour sélectionner un paramètre.
- ◀, ► pour modifier la valeur du paramètre sélectionné.
- **EXIT** pour quitter et sauvegarder les éventuelles



modifications.

Les différents paramètres accessibles depuis ce sous-menu sont les suivants :

- **«Verrouillage des menus» :**

Cette option permet, lorsqu'elle est activée, de verrouiller l'accès aux menus par l'intermédiaire d'un mot de passe.

- **«Verrouillage des chaînes» :**

Cette option permet de verrouiller l'accès à une ou plusieurs chaînes par l'intermédiaire d'un mot de passe. Pour plus de détails sur la façon de verrouiller les chaînes, reportez-vous au §4.3.1.2.

- **«Niveau de moralité» :**

Cette option permet de verrouiller l'accès à une chaîne en fonction du niveau de moralité du programme couramment diffusé (par exemple, «déconseillé aux moins de 10 ans»). L'information sur le niveau de moralité est obligatoirement contenue dans le flux des programmes transmis. Vous avez le choix entre les valeurs suivantes :

- Une valeur numérique de 1 à 18, représentant l'âge conseillé à partir duquel un mot de passe doit être demandé. Par exemple si vous sélectionnez 10, l'accès aux programmes sera protégé à partir de «déconseillés aux moins de 10 ans» (donc également pour «...moins de 12 ans», «...moins de 16 ans» ...etc.).
- «tout» : le mot de passe est toujours demandé, indépendamment du niveau de moralité du programme diffusé.
- «Pas de blocage» : désactive le blocage automatique des chaînes en fonction du niveau de moralité.

- **«Niveau de moralité» :**

Cette option permet de modifier le mot de passe (ou code PIN).

Pour ce faire, procédez comme suit :

- Après avoir sélectionné l'option, appuyez sur la touche ► pour modifier le mot de passe.
- Entrez l'ancien mot de passe à l'aide du pavé numérique de la télécommande (4 chiffres).
- Entrez le nouveau mot de passe.
- Confirmez le nouveau mot de passe.
- Un message de confirmation s'affiche pour vous indiquer que le mot de passe a bien été modifié.

Nota : La valeur par défaut du mot de passe est **0000**.

4.2.4 Configuration\ Programmeur

Le programmeur intégré à votre adaptateur PREMIO ST2U vous permettra d'afficher une chaîne donnée à une heure et une date donnée et pendant une durée donnée afin de visualiser cette chaîne ou de procéder à un enregistrement de celle-ci à l'aide de l'enregistreur externe (magnétoscope ou DVD-R) connecté sur la prise péritel magnétoscope/DVD-R.

Lorsque vous entrez dans le sous-menu «Programmeur», la liste des événements en attente s'affiche à l'écran :



Pour **ajouter un nouvel évènement**, sélectionnez un emplacement libre à l'aide des touches ▲, ▼ puis appuyez sur la touche **ROUGE** de la télécommande pour afficher l'écran de configuration (voir ci-contre).

Utilisez les touches ◀, ▶, ▲, ▼, 0 à 9, pour ajuster chacun des paramètres :



- «**Type de chaîne**» : sélectionnez «TV» ou «Radio».

Nota : à ce jour, aucune radio n'est diffusée sur le réseau numérique Français.

- «**N° chaîne**» : utilisez les touches ◀, ▶ ou le pavé numérique pour sélectionner le numéro de la chaîne. Le nom de la chaîne, situé sur la ligne du dessous, est automatiquement mis à jour.
- «**Date début (A/M/J)**» : sélectionnez la date de début de l'évènement en utilisant les touches ◀, ▶ et le pavé numérique.
- «**Heure début**» : sélectionnez l'heure de début de l'évènement en utilisant les touches ◀, ▶ et le pavé numérique.

- **«Heure de fin»** : sélectionnez l'heure de fin de l'évènement en utilisant les touches ◀, ▶ et le pavé numérique.
- **«Mode»** : sélectionnez le mode de répétition de l'évènement parmi les différents choix possibles :
 - **Une fois** : l'évènement ne se produira qu'une fois à la date et à l'heure données.
 - **Quotidien** : l'évènement se produira tous les jours à l'heure donnée, à partir de la date donnée.
 - **Hedbo** : l'évènement se produira toutes les semaines à l'heure donnée, le même jour que celui indiqué par la date donnée.
 - **Mensuel** : l'évènement se produira tous les mois à la date et à l'heure données.

Appuyez sur **OK** pour enregistrer les modifications et fermer l'interface d'édition du programmeur. Appuyez sur la touche **EXIT** pour fermer l'interface sans enregistrer les modifications.

Pour **modifier un évènement**, sélectionnez-le à l'aide des touches ▲, ▼ puis appuyez sur la touche **ROUGE** de la télécommande.

Pour **supprimer un évènement**, sélectionnez-le à l'aide des touches ▲, ▼ puis appuyez sur la touche **VERTE** de la télécommande.

Nota : il est possible de programmer automatiquement un évènement à partir du guide des programmes. Reportez-vous au §3.8 pour plus de détails.

4.2.5 Configuration \ Mise à jour logiciel

Ce sous-menu vous permettra de mettre à jour, de façon simple, le logiciel interne de votre adaptateur PREMIO ST2U. Rendez-vous sur le site web de CGV (www.cgv.fr) pour vérifier la disponibilité d'une nouvelle version de logiciel pour votre adaptateur PREMIO ST2U et pour obtenir la procédure de mise à jour détaillée.


4.2.6 Configuration \ Réglages initiaux

Ce sous-menu permettra de réinitialiser votre adaptateur PREMIO ST2U avec les paramètres par défaut, définis en usine.

Pour effectuer un retour aux réglages initiaux, procédez comme suit :

- Sélectionnez «Réglages initiaux» puis appuyez sur la touche **OK** de la télécommande.
- Un message de confirmation (voir ci-contre) s'affiche à l'écran. Appuyez sur la touche **ROUGE** de la télécommande pour lancer le processus de retour aux réglages initiaux, ou sur la touche **EXIT** pour annuler.
- Après validation, le PREMIO ST2U efface la liste des chaînes, réinitialise tous les paramètres aux valeurs par défaut et relance une procédure d'installation identique à celle effectuée lors de la première mise en route de l'adaptateur (cf. §2.2).



 **ATTENTION** : Lors de cette procédure tous vos réglages, ainsi que les chaînes TV et les radios seront effacés.

4.3 Menu «TV»

Le menu «TV», accessible à partir du menu principal, propose les sous-menus suivants :

- **Liste TV**: permet d'effacer ou de verrouiller des chaînes et de gérer les favoris et les sauts de chaînes.
- **Guide TV**: également appelé EPG. Permet de consulter sur 7 jours l'ensemble des émissions par chaînes et/ ou lancer un enregistrement via le programmeur.



4.3.1 Sous-menu «Liste TV»

Le sous-menu «Liste TV» vous permettra:

- De créer et gérer les listes de chaînes favorites.
- De verrouiller/déverrouiller des chaînes.
- D'éditer des chaînes.
- De paramétrer des «sauts de chaînes» (cf. §4.3.1.4).
- De supprimer des chaînes.
- De rechercher des chaînes.

Ce menu est organisé comme décrit ci-dessous :



Pour utiliser les différentes fonctions proposées par ce menu, procédez de la façon suivante:

- Sélectionnez la chaîne qui vous intéresse en utilisant les touches ▲ et ▼. La chaîne sélectionnée apparaît en surbrillance.
- Sélectionnez la fonction que vous voulez appliquer à cette chaîne en utilisant les touches ► et ◀. Le pictogramme correspondant du sélecteur de fonction



est activé et le nom de la fonction s'affiche dans la barre d'aide (voir ci-contre).

- Appuyez sur la touche **OK** pour appliquer la fonction sélectionnée à la chaîne sélectionnée.

Les différentes fonctions disponibles sont décrites plus en détails dans les paragraphes qui suivent.

A partir du sous-menu «Liste TV», vous avez également la possibilité de sélectionner une liste de chaînes favorites en utilisant la touche **BLEUE** puis les touches ► et ◀. Appuyez sur la touche **OK** pour valider votre sélection.

Appuyez sur la touche **JAUNE** de la télécommande pour enregistrer les éventuelles modifications, ou sur la touche **EXIT** pour enregistrer les modifications et quitter le sous-menu. Dans les deux cas une confirmation vous sera demandée.

Nota : Une sauvegarde des modifications éventuelles est également effectuée, après confirmation, à chaque fois que vous sélectionnez une autre fonction.

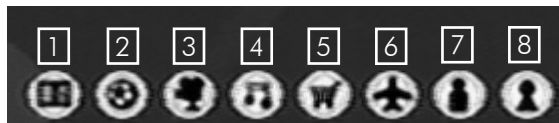
4.3.1.1 Fonction «Favoris»

Cette fonction vous permettra

- d'affecter une chaîne à une liste de favoris
- de retirer une chaîne d'une liste de favoris.

Pour ce faire, procédez comme suit:

- Sélectionnez la fonction «Favoris» en utilisant les touches ► et ◀.
- Sélectionnez la chaîne à ajouter ou à retirer des favoris en utilisant les touches ▼ et ▲.
- Appuyez sur une touche numérique de 1 à 8 pour ajouter ou retirer la chaîne sélectionnée. La correspondance entre les touches numériques et les listes de favoris est la suivante :



Le pictogramme correspondant de l'indicateur de favoris s'allume/s'éteint pour indiquer que la chaîne appartient/n'appartient pas à la liste de favoris.

Vous pouvez recommencer l'opération autant de fois que nécessaire avec d'autres chaînes et/ou d'autres listes de favoris.

Nota : Une même chaîne peut appartenir à plusieurs listes de favoris.

4.3.1.2 Fonction «Verrouiller»

Cette fonction vous permettra de verrouiller/déverrouiller l'accès à une ou plusieurs chaînes. L'accès à une chaîne verrouillée est conditionnée par l'entrée d'un mot de passe (cf. §4.2.3).

Procédez comme suit:

- Sélectionnez la fonction «Verrouillage» en utilisant les touches ► et ◀.
- Sélectionnez la chaîne à (dé)verrouiller en utilisant les touches ▼ et ▲.
- Appuyez sur la touche **OK** pour (dé)verrouiller la chaîne. Un pictogramme en forme de cadenas, affiché dans la liste des chaînes à côté du nom de la chaîne, indique si celle-ci est verrouillée ou non (voir ci-contre).



Nota : ATTENTION, même si la chaîne est verrouillée, l'accès à la chaîne ne sera pas protégé par mot de passe si l'option de verrouillage des chaînes n'est pas activée (cf. §4.2.3).

4.3.1.3 Fonction «Editer»

Cette fonction vous permettra de modifier le nom d'une chaîne. Pour ce faire, procédez comme suit :

- Sélectionnez la fonction «Editer» en utilisant les touches ► et ◀.
- Sélectionnez la chaîne dont vous souhaitez modifier le nom en utilisant les touches ▼ et ▲.
- Appuyez sur la touche **OK** une première fois pour afficher les informations sur la chaîne, puis une seconde fois pour afficher le clavier virtuel qui vous permettra d'entrer un nouveau nom de chaîne (voir ci-contre).



Fonctionnement du clavier virtuel :

- Utilisez les touches ► et ◀ pour sélectionner un caractère. Le caractère sélectionné est souligné et en surbrillance rouge.
- Utilisez les touches numériques (0-9) pour entrer les caractères. En fonction du caractère que vous voulez entrer, plusieurs appuis sur la même touche peuvent être nécessaires (fonctionnement comparable à celui d'un téléphone portable).
- Appuyez sur la touche **ROUGE** pour effacer le caractère précédent.
- Appuyez sur la touche **VERTE** pour effacer le caractère sélectionné.
- Appuyez sur la touche **BLEUE** pour basculer des minuscules vers les majuscules et vice-versa.

Une fois les modifications effectuées, appuyez sur la touche **OK** pour valider les modifications ou sur la touche **EXIT** pour les annuler.

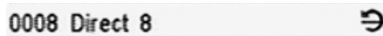
Après modification du nom de la chaîne, les informations de la chaîne sont à nouveau affichées. Appuyez à nouveau sur la touche **ROUGE** pour enregistrer

définitivement les modifications ou sur la touche **EXIT** pour les annuler.

4.3.1.4 Fonction «Sauter»

Cette fonction vous permettra de marquer certaines chaînes comme devant être «sautées». Une telle chaîne n'est plus accessible via les touches **CH+ / CH-**, mais il reste possible de l'afficher en tapant directement son numéro ou à partir de la liste des chaînes. Procédez comme suit:

- Sélectionnez la fonction «Sauter» en utilisant les touches ► et ◀.
- Sélectionnez la chaîne à «Sauter» en utilisant les touches ▼ et ▲.
- Appuyez sur la touche **OK** pour activer ou désactiver la fonction «saut» pour la chaîne sélectionnée. Un pictogramme, affiché dans la liste des chaînes à côté du nom de la chaîne, indique si la fonction «saut» est activée ou non (voir ci-contre).

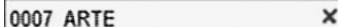


4.3.1.5 Fonction «Supprimer»

Cette fonction vous permettra de supprimer certaines chaînes.

Procédez comme suit:

- Sélectionnez la fonction «Supprimer» en utilisant les touches ► et ◀.
- Sélectionnez la chaîne à supprimer en utilisant les touches ▼ et ▲. Il est également possible d'appuyer sur la touche **VERTE** pour sélectionner toutes les chaînes.
- Un pictogramme en forme de croix, affiché dans la liste des chaînes à côté du nom de la chaîne, indique que la chaîne a été marquée pour suppression (voir ci-contre).



ATTENTION : La suppression des chaînes n'est pas immédiate et ne sera effective que lors de l'enregistrement des modifications (cf. §4.3.1).

4.3.1.6 Fonction «Rechercher»

Cette fonction vous permettra de trouver une chaîne en tapant les premières lettres de son nom. Pour ce faire :

- Sélectionnez la fonction «Rechercher» en utilisant les touches ► et ◀.
- Appuyez sur la touche **OK** pour afficher un clavier virtuel qui vous permettra d'entrer du texte.
- A l'aide du clavier (reportez-vous au §4.3.1.3 pour ce qui concerne le fonctionnement du clavier), entrez les premières lettres de la chaîne que vous recherchez (par exemple «BF», voir ci-contre).



- Appuyez sur la touche **OK** : le PREMIO ST2U affiche à nouveau le sous-menu «Liste TV» en se plaçant automatiquement sur la première chaîne trouvée, si elle existe (dans notre exemple ci-dessus, le PREMIO ST2U sélectionne automatiquement la chaîne 15 «BFM TV»).

4.3.2 Sous-menu «Guide TV»

Ce menu permet d'afficher le guide des programmes, de la même façon que si vous aviez appuyé sur la touche **EPG** de la télécommande. Reportez-vous au §3.8 pour plus de détails sur le guide des programmes.

4.4 **Menu «Radio»**

Ce menu vous permettra de gérer vos stations radio. Il se présente de la même manière que le menu **TV**.

ATTENTION : aucun service radio n'est disponible sur la TNT à l'heure actuelle.

4.5 Menu «Multimédia» (USB)

Votre PREMIO ST2U dispose d'un port (USB 2.0 Host) qui vous permettra de connecter des dispositifs de stockage externes et de visualiser simplement, directement sur votre TV, leurs contenus multimédia –photos (voir §0) et musique (voir §4.5).

Grâce au connecteur USB, vous pourrez accéder au contenu de :

Votre clé / lecteur MP3 USB.

Votre disque dur externe USB.

Votre appareil photo, si celui-ci dispose d'une connectique USB.

Si vous connectez un disque dur USB, celui-ci doit être doté d'une alimentation externe, le PREMIO ST2U n'étant pas prévu pour alimenter un périphérique USB externe.

Le format de fichier utilisé par le dispositif de stockage connecté doit obligatoirement être FAT ou FAT32 pour pouvoir être reconnu par le PREMIO ST2U.

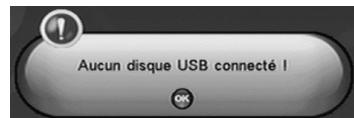
Nota : Seule la première partition FAT32 est reconnue par votre PREMIO ST2U.

Nota : Le connecteur USB vous permettra également, par l'intermédiaire d'une clé ou d'un disque dur USB, de mettre à jour le logiciel interne de votre PREMIO ST2U. Reportez-vous au §4.2.5 pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

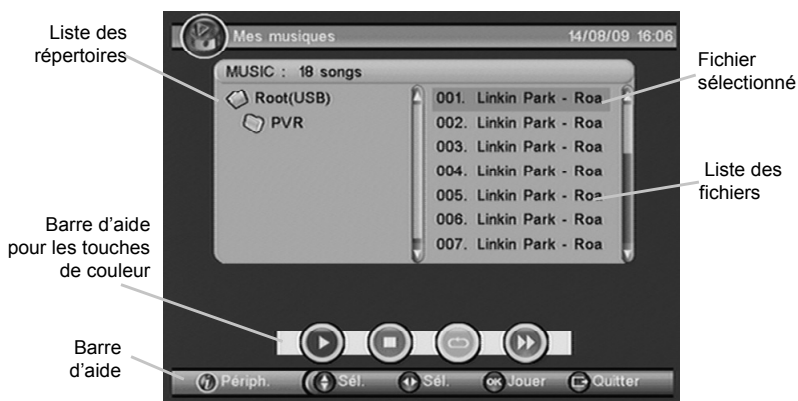
4.5.1 Menu « Ma Musique »

Grâce à ce sous-menu, vous pourrez écouter sur votre écran de TV et/ou sur votre Home cinéma connecté à la sortie SPDIF de votre PREMIO ST2U, des fichiers musicaux stockés sur une clé ou un Disque Dur USB. Les formats compatibles sont les suivants : .MP3, .WMA et .OGG.

Nota : si aucune clé ou disque USB n'est inséré, le message ci-contre s'affichera à l'écran.



Si un support de stockage USB contenant des fichiers musicaux compatibles est connecté, un écran semblable à celui représenté ci-dessous s'affiche lorsque vous entrez dans le menu «Ma Musique».



Utilisez les touches suivantes :

- ►, ◀ pour sélectionner la liste des répertoires ou la liste des fichiers.
- ▼, ▲ pour sélectionner un fichier ou un répertoire (en fonction de la liste sélectionnée).
- **OK** pour lancer la lecture du fichier sélectionné.
- **ROUGE** pour lancer ou mettre en pause la lecture du fichier sélectionné.
- **VERTE** pour stopper la lecture en cours.
- **JAUNE** pour sélectionner le mode de répétition parmi :
 - «Normal» : pas de répétition. La lecture s'arrête à la fin du fichier en cours.
 - «Répéter» : répète le fichier en cours.
 - «Répéter tous» : répète le répertoire.
 - «Aléatoire» : choisi aléatoirement le fichier.

Nota : Lors de la lecture, le mode de répétition est indiqué sur la partie gauche de la barre d'aide (voir ci-contre).



- **BLEUE** pour effectuer une avance rapide. Appuyez plusieurs fois sur cette touche pour accéder aux différents modes : x2, x3, x4 et lecture normale (x1).

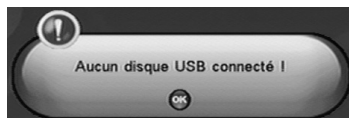
Nota : Lors de la lecture d'un fichier une barre de progression, semblable à celle représentée ci-dessous s'affiche à l'écran.



4.5.2 Menu «Mon Album»

Grâce à ce sous-menu, vous pourrez visualiser sur votre écran de TV des photos stockées sur une clé ou un Disque Dur USB. Les formats compatibles sont les suivants : **.JPEG, .GIF et .BMP**.

Nota : si aucune clé ou disque USB n'est inséré, le message ci-contre s'affichera à l'écran.



4.5.2.1 Mode «miniatures»

Par défaut, les images sont affichées dans le mode «miniatures», c'est-à-dire que des «imagettes» des photos présentes sur le périphérique de stockage sont affichées à l'écran. L'écran du mode «miniatures» est semblable à celui représenté ci-dessous.



A partir de cet écran, vous pouvez utiliser les touches :

- **▶, ◀, ▼, ▲** pour sélectionner une miniature.
- **OK** pour afficher en plein écran la miniature sélectionnée. Reportez-vous au paragraphe suivant pour obtenir plus de détails sur le mode «plein écran».
- **BLEUE** pour afficher la liste des fichiers contenus dans le répertoire (voir ci-contre). Dans ce mode il est alors possible :
 - De sélectionner un fichier à l'aide des touches **▼, ▲** puis d'appuyer sur la touche **OK** pour l'afficher en plein écran.
 - De fermer la liste affichée en transparence, en appuyant sur la touche **EXIT** de la télécommande.
- **EXIT** pour quitter le sous-menu «Mon album».



4.5.2.2 Mode «plein écran»

Lors de l’affichage d’une image en plein écran (voir ci-contre) des barres d’aide s’affichent en bas de l’image pendant quelques secondes puis disparaissent. Appuyez sur la touche **INFO** de la télécommande pour les afficher à nouveau pendant quelques secondes.

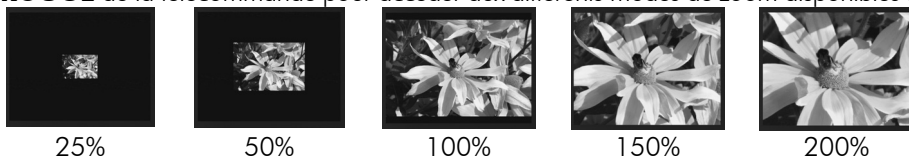


A partir de cet écran, vous pouvez utiliser les touches :

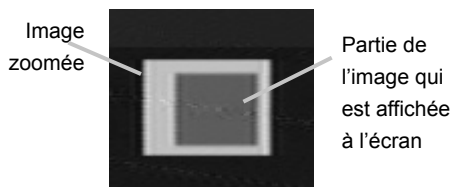
- **▼**, **▲** pour afficher l’image précédente ou suivante.
- **▶**, **◀** pour faire pivoter l’image affichée à droite ou à gauche.
- **OK** pour lancer un diaporama. Le mode diaporama est décrit plus en détails ci-dessous (cf. §4.5.2.4).
- **ROUGE** pour zoomer l’image affichée à l’écran. Reportez-vous au paragraphe 4.5.2.3 pour plus de détails sur le mode zoom.
- **VERTE** pour afficher l’interface du menu «Ma Musique» (cf. §4.5.1) et écouter vos fichiers musicaux tout en visionnant vos photos. Appuyez sur la touche **EXIT** pour fermer cette interface.
- **JAUNE** pour appliquer une symétrie verticale à l’image affichée.
- **BLEUE** pour appliquer une symétrie horizontale à l’image affichée.
- **EXIT** pour retourner au mode «miniatures» (cf. §4.5.2.1).

4.5.2.3 Mode Zoom

Lorsque vous êtes en mode «plein écran» vous pouvez appuyer plusieurs fois sur la touche **ROUGE** de la télécommande pour accéder aux différents modes de zoom disponibles :



Dans les deux derniers niveaux de zoom (150 et 200 %), l’image zoomée étant plus grande que ce qui est affiché à l’écran il est possible d’utiliser les touches **▼**, **▲**, **▶**, **◀** pour déplacer la partie affichée de l’image zoomée. Lorsque vous utilisez les flèches de cette manière, un graphique s’affiche en haut à gauche de l’écran pour indiquer quelle partie de l’image est affichée à l’écran (voir ci-dessus).



4.5.2.4 Mode Diaporama

En mode diaporama toutes les images contenues dans le répertoire courant sont affichées les unes après les autres, avec différents effets de transition entre chaque image. Comme dans le mode «miniatures» (cf. §4.5.2.1) des barres d'aide s'affichent en bas de l'écran et disparaissent au bout de quelques secondes. Appuyez sur la touche **INFO** de la télécommande pour les afficher à nouveau pendant quelques secondes.



A partir de l'écran de diaporama, vous pouvez utiliser les touches :

- **▼**, **▲** pour forcer l'affichage de l'image précédente ou suivante.
- **ROUGE** pour mettre en pause ou relancer le diaporama.
- **VERTE** pour afficher l'interface du menu «Ma Musique» (cf. §4.5.1) et écouter vos fichiers musicaux tout en visionnant vos photos. Appuyez sur la touche **EXIT** pour fermer cette interface.
- **JAUNE** pour activer ou désactiver la répétition («Une fois» ou «Répétition»). Si la répétition est activée, le contenu du répertoire est affiché en boucle.
- **BLEUE** pour ajuster la vitesse du diaporama («Lent», «Moyen» ou «Rapide»).
- **EXIT** pour retourner au mode «miniatures» (cf. §4.5.2.1).

4.6 Menu Jeu

Ce menu vous permet d'accéder à :

- Un jeu du nom de 'GOMOKU' avec lequel vous pourrez jouer sur votre TV à l'aide de votre télécommande.
- Un calendrier.
- Une calculatrice.

5 Caractéristiques Techniques



Réception :

MPEG / DVB (Numérique)
Flux : ISO/IEC 13818
Système : ISO/IEC 13818-1
Vidéo : ISO/IEC 13818-2
Audio : ISO/IEC 13818-3
Niveau : MP@ML
Vitesse : Max 15Mbit/s

Tuner :

Fiches IEC 9,52 mm
Fréquences d'entrée :

- VHF (Canaux 5 à 12)
- UHF (Canaux 21 à 69)

Impédance : 75Ω
Sensibilité : -80 ~ -15dBm

Connectique Entrée/Sortie :

Sorties Audiovisuelles :

2 Prises Péritélévision :
TV & DVD-R/Magnétoscope
1 sortie audio numérique S/PDIF
(RCA)

Connecteur USB pour :

- visualisation fichiers JPEG, BMP, GIF
- lecture fichiers audio .MP3, .WMA et .OGG

Alimentation :

100-240 V ~ 50/60Hz

Consommation :

Max 9W. En mode veille : < 2W

Alimentation +5 V pour antenne d'intérieur : disponible sur connecteur entrée antenne

Données environnementales :

Température de fonctionnement : +5 °C ~ +40°C
Température de stockage : -20°C ~ +65°C
Distance de fonctionnement de la télécommande : Max 5 m

Décodage Vidéo :

Taille d'image : 4:3 & 16:9
Résolution :
720X576(PAL), 720X480(NTSC)

Décodage Audio :

MPEG Layer I&II
Mode : Mono G ou D / Stéréo
Echantillonnage :
32, 44.1 et 48KHz
Résolution : 16bit, 18bit
Niveau de sortie : Max 2 Vrms

6 SAV et fabricant



CGV- (Compagnie Générale de Vidéotechnique)

ZA la Vigie

18 Rue Théodore Monod

BP 04

67541 Ostwald cedex

Malgré le soin que nous avons apporté à la conception de nos produits et à la réalisation de cette notice, vous avez peut-être rencontré des difficultés. N'hésitez pas à nous contacter, nos spécialistes sont à votre disposition pour vous conseiller et vous dépanner.

Service Hotline : 0892 020 009 (1,34€/appel puis 0,34€/ minute)

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Forum CGV: **www.cgvforum.fr**

Site Internet CGV : **www.cgv.fr**

Fax: **03 88 26 13 94**

Email : **info@cgv.fr**

7 Garantie



La durée de garantie de votre PREMIO ST2U, offerte par la société CGV, se conforme aux dispositions légales à la date de l'achat.

Annexe A. Liste des émetteurs TNT et fréquences

R1: France2, France3, France5, ARTE, LCP(La Chaîne Parlementaire), Chaîne Locale ou France Ô ou France3-Bis

R2: i-TELE, BFM TV, Direct 8, Gulli, Virgin17, France 4

R3: Crypté/Claire: Canal+, TPS Star, Crypté: Canal+HD, Canal J, Planète, Canal+Sport, Canal+Cinéma

R4: M6, W9, NT1, ARTE HD - Crypté/Claire: Paris Première

R5: TF1 HD, France2 HD, M6 HD

R6: TF1, NRJ 12, TMC - Crypté: LCI, Eurosport France, AB1, TF6

(Liste du CSA dernière mise à jour du 29/05/2009)

Principale ville desservie	Zone du site	R1	R2	R3	R4	R5	R6
ABBEVILLE	La Motte						58
ABBEVILLE	Maison Plaine	29	25	33	39	37	
AGEN	Agglomération	49	42	45	51	52	55
AGEN-D'AVEYRON	Agglomération	23	40	43	51	37	46
AIGLEPIERRE	Agglomération	44	24	41	38	27	
AIGUILLES	Agglomération	57	25		22		28
AIGUILLES	Sud-Ouest				22		
AIME	Agglomération	49	21	54	63		24
AIX-EN-OTHE	Agglomération	52	61	62	48		54
AJACCIO	Agglomération	29	26	37	38	59	53
AJACCIO	Baie d'Ajaccio	29	26	42	38	59	53
ALBA	Agglomération	48	24	46	43		40
ALBERTVILLE	Nord Est	51	21	25	63	57	24
ALBI	Agglomération	53	56	49	37	55	34
ALENÇON	Monts d'Amain	39	65	49	31	37	58
ALES	Agglomération	40	59	57	41	54	46
ALES	Mont Bouquet	31	59	63	41	54	37
ALGRANGE	Agglomération	33	56	61	58		36
ALTIILLAC	Agglomération	26			25	47	
ALTIRKIRCH	Agglomération	37	55	54	53		65
AMBERT 1	Agglomération	31	50	37	35		53
AMIENS	Agglomération	29	55	33	39	37	35
AMIENS	Saint Just	36	50	43	46	53	40
ANDOUILLE	Agglomération	38	61	59	56		62
ANGERS	Rocheft-sur-Loire	51	40	56	43	48	46
ANGERS 2	Agglomération	56	43		46	51	40
ANGLARS-JUILLAC	Agglomération	28			64		60
ANGOULEME	Agglomération	29	59	62	54	27	24
ANNÉCY	Agglomération	45	22	25	42	67	28
ANTRAIN	Agglomération	35	32	43	40		46
ARC ET SENANS	Agglomération	22	48	37	28		54
ARCACHON	Agglomération	23	37	46	31	34	30
ARCEN-BARROIS	Agglomération	59	22		40		28
ARGENTON-SUR-CREUSE	Malicormay	39	45	63	36	60	42
ARINTHOD	Agglomération	43	22	39	37		30
ARNAVILLE	Agglomération	33	56	61	22		36
ARNAY-LE-DUC	Agglomération	22	41	37	23		55
ARS-EN-RE	Agglomération	58	45	42	50		38
ARS-SUR-MOSELLE	Agglomération	33	56	61	58		36
ARVIEU	Agglomération	26			22		38
ASPRIERES	Agglomération	23	40	43	51		46
AUBENAS	Nord	38	35	40	43	54	46
AUBIN	Agglomération	23	40	43	51		46
AUCH	Agglomération	63	48	50	22	26	36
AUDIERNE	Agglomération	22	26	30	23		25
AUREC-SUR-LOIRE	Agglomération	21	41	56	54		44
AUREC-SUR-LOIRE	Nord	21			59		44
AURILLAC	Agglomération	42	34	37	39	50	45
AURILLAC	Labastide-du-Haut-Mont	23	40	43	51	61	46
AUTUN	Bois du Roi	47	39	63	66	52	68
AUTUN 3	Agglomération	44	66	63	47		68
AUXERRE	Molesmes	64	61	33	30	58	32

Principale ville desservie	Zone du site	R1	R2	R3	R4	R5	R6
AX-LES-THERMES	Agglomération	25	23	44	41	38	28
AX-LES-THERMES	Nord						38
AYNAC	Agglomération	35	21		51		38
AZAY-LE-RIDEAU	Agglomération	34	51	48	38		63
BACCARAT	Agglomération	27	47	61	58		65
BAGNAC-SUR-CELE	Agglomération	56	58		63		64
BAGNOLES-DE-L'ORNE	Agglomération	23	49	34	26		58
Baignes-Sainte-Radegonde	Agglomération	29	59		54	27	
BAINS-LES-BAINS	Agglomération	56	58	61	40		64
BALSIEGE	Agglomération	27		24	30		38
BANASSAC	Agglomération	27		24	30		38
BARCELONNETTE	Est	32	40	46	47	43	35
BARCELONNETTE	Sud	32	40	46	47	43	35
BARJAC	Agglomération	27		24	48		38
BARLE-DUC	Agglomération	60	47	57	44	45	63
BARLE-DUC	Villeroncourt	49	47	41	44	45	52
BARNEVILLE-CARTERET	Agglomération	26	34	25	53	57	58
BARRANDIAU	Agglomération	37	55	54	53		65
BAR-SUR-AUBE	Agglomération	28	22	36	33		25
BASTIA	Serra Di Pigno	23	40	34	45	37	29
BAUME LES DAMES 1	Agglomération	22	54	48	30		67
BAYONNE	La Rhune	65	42	51	49	62	57
BELESTA	Agglomération	29	23	59	57	62	60
BELFORT	Agglomération	29	55	43	37		26
Bellegarde-Sur-Valserine 1	Agglomération	40	61	53	43		64
Bellegarde-Sur-Valserine 2	Agglomération	40	53	51	43		59
BELLEHERBE	Agglomération	22	58	49	46		67
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Agglomération	23	26	25	22		30
BELLERIVE-SUR-ALLIER	Agglomération	55	40	49	62	65	36
BERGERAC	Audrix	33	42	45	39	22	30
BERNAY	Agglomération	27	21	32	29		24
BESANÇON	Brégille	35	48	58	51	60	63
BESANÇON	Lomont	22	37	48	67		54
BESANÇON	Montfaucon	22	37	48	67		54
BESSEGES 1	Agglomération	50	59	56	53		63
BESSE-SUR-BRAYE	Agglomération	22	31	26	23		36
BEURE	Agglomération	22	58	37	28		67
BIARS-SUR-CERE	Agglomération	23	40	43	51	61	46
BITCHE	Agglomération	41	56	54	51		61
BITSCHWILLERLES-THANN	Agglomération	37	55	54	53		65
BLANZAC	Agglomération	29	59		54	27	24
BLOIS	Agglomération	34	38	63	48	37	51
BOGNY-SUR-MEUSE	Agglomération	32	47	24	22		35
BOLBEC	Agglomération	42	58	57	48		63
BONNEVILLE	Agglomération	35	23	65	59		29
BORDEAUX	Bordeaux Est	23	59	62	44	41	30
BORDEAUX	Caudéran	23	26	22	32	36	30
BORT-LES-ORGUES	Agglomération	49	41	52	55	44	47
BORT-LES-ORGUES 2	Agglomération	49			55		47
BOULOGNE SUR MER	Mont Lambert	44	28	51	41	65	35
BOURBONNE-LES-BAINS	Agglomération	43	50		36		38
BOURGES	Collines du Sancerrois	35	24	63	27	60	32

AVIGNON	Mont Ventoux	43	59	51	41	54	46
BOURMONT	Agglomération	21	42	41	44		31
BREST	Agglomération	30	22	25	23	28	26
BREST	Monts d'Arée	30	22	25	23	28	26
BRIANCON	Agglomération	62	36	39	60	31	28
BRICQUEBEC	Agglomération	63	34	49	53	57	32
BRIVE	Agglomération	28	41	38	51	44	47
BRIVE	Lissac	28	41	38	51	44	47
BRUYERES	Agglomération	56	62	59	37		28
BUSSANG	Agglomération	52	47	61	37		26
CAEN	Caen Nord	33	30	32	31	50	58
CAEN	Mont Pinçon	26	34	49	23	29	58
CAHORS	Nord	23	49	52	64	55	60
CAHORS	Sud	23	49	52	64	55	60
CAJARC	Agglomération	31	40	43	51		46
CALMELS-ET-LEVIALA	Agglomération	35			22		38
CAVI	Agglomération	32	40	34	45		29
CAMARES	Agglomération	35	25	28	22		38
CAMPAGNAC	Agglomération	65	25		22		38
CANNES	Vallauris	23	26	34	53	48	42
CAP DE LA HAGUE	Agglomération	63	34	49	53	57	32
CAPDENAC-GARE	Agglomération	25	21	24	27		28
CARCASSONNE	Montagne Noire	65	31	59	57	62	60
CARMAUX	Agglomération	31	60	54	50		63
CASSIS	Agglomération	24	30	28	25		56
Castillon-En-Couserans	Agglomération	63	49	52	57	55	60
CATUS	Agglomération	25	40		51		46
CELLES-SUR-PLAINE	Agglomération	41	47	61	54		51
CERESTE	Agglomération	43	59	51	41		30
CHALAIS	Agglomération	21	59	62	54	27	24
CHAMBERY	Agglomération	22	48	51	54		47
CHAMBERY	Les Monts	62	48	51	54	59	47
CHAMBERY	Mont du Chat	41					
CHAMONIX	Aiguille du Midi	45	41	55	59	62	65
CHAMPAGNOLE	Le Bulay	33			37	32	28
CHAMPAGNOLE	Mont Rivel	33	50	63	37	32	28
CHANAC	Agglomération	27			33		38
CHANIERES	Agglomération	21	35	61	55		36
CHANTONNAY	Agglomération	34	44	47	39		41
CHARTRES	Agglomération	41	38	23	31	37	40
CHARTRES	Montlondon	41	38	49	31	37	56
CHATEAU-ARNOUX	Agglomération	48	40	28	25	22	30
CHATEAU-GONTIER	Agglomération	34	36	61	56		38
CHATEAULIN	Agglomération	22	26	25	23		30
Chateaufeu-Du-Fauu	Agglomération	30	23		25	26	22
CHATELAUDREN	Agglomération	23	22	26	25		30
CHATELLERAULT	Agglomération	32	59	62	54	27	24
CHAUMONT	Chalindrey	34	42	61	40	45	64
CHAUMONT	Nord	34	42	61	40	45	64
CHAUMIGNY	Agglomération	29	44	41	47		42
CHERBOURG	Agglomération	63	34	49	53	57	32
CHERBOURG	Digosville	63	34	49	53	57	32
CHEZY-SUR-MARNE	Agglomération	38	61	60	34		42
CHINON	Agglomération	33	58	51	43		61
CHIRAC	Agglomération	27			48		38
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	Agglomération	23			22		38
CLERMONT-FERRAND	Puy de Dôme	50	31	37	53	34	32
CLERMONT-FERRAND	Royat	50	31	37	53	34	32
CLOYES-SUR-LEOIR	Agglomération	31	49	41	38		56
CLUSES	Cluses Nord Est	35	23	39	26		29
COMBLIOUX	Agglomération	21	34	55	60	62	65
COMMERCY	Nord-Ouest	27	47	41	44	45	60

BOURG-SAINT-AURICE	Agglomération	26	29	31	34		46
CONCORE	Agglomération	28			51		54
CONDAT	Agglomération	29	41		55		47
CONDE-SUR-NOIREAU	Agglomération	23	49	34	26		58
CONFOLENS	Agglomération	21	59	62	54	27	24
CONTES	Agglomération	34	53	42	26		38
CORCIEUX	Agglomération	25	61	58	21		30
CORNIMONT	Agglomération	58	60	61	37	49	64
CORNIMONT	Nord	58			37	49	64
CORTE	Antisanti	58	27	33	45	59	29
COUBON	Agglomération	64	41	56	48		44
COULOMMIERS	Sud	35	21	27	24	29	32
COUSANCES-LES-FORGES	Agglomération	49	47		44		52
COUTANCES	Agglomération	26	34	49	23	29	32
CRAON	Agglomération	59	38	64	54		36
CROZON	Agglomération	23	26	25	22		30
CUZORN	Agglomération	33	42	45	39		30
DANGE	Agglomération	52	44	41	55		61
DAOULAS	Agglomération	22	26	25	23		30
DECAZEVILLE	Agglomération	33	48	43	51		46
DIEPPE	Agglomération	57	42	45	39	60	63
DIGNE	Agglomération	21	48	58	61	24	64
DIGNE	Nord	21	48	58	61	24	64
DIJON	Agglomération	53	50	63	66	32	28
DIJON	Nuits-Saint-Georges	25	50	63	66	32	28
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	Agglomération	41	54	51	47		61
DORMANS	Agglomération	32	31	37	34		42
DOUARNENEZ	Agglomération	30	23		25	26	22
DOUELLE	Agglomération	23			64		60
DOULAINCOURT-SAUCOURT	Agglomération	23	42	41	36		47
DOULLENS	Agglomération	33	29	25	39		58
DRAGUIGNAN	Sud-Ouest	21	24	34	54	48	27
DREUX	Agglomération	41	38	42	31	37	36
DUGNY-SUR-MEUSE	Les Carrières Blanches	33	25	50	22		60
DUNKERQUE	Mont des Cats	44	48	32	30	31	35
EMBRUN	Agglomération	50	53	56	61		64
ENTRAYGUES	Agglomération	23	40	43	51		46
EPINAL	Bois de la Vierge	56	62	59	37	49	64
EQUEURDEVILLE	Agglomération	63	34	49	53	57	32
ERNEE	Agglomération	38	61	59	56		62
ERQUY	Agglomération	35	32	43	40		46
ESPAUION	Agglomération	54	45	64	51	61	58
ESPALION	Centre	54			51	61	58
ESTAING	Agglomération	35			51		46
ESTISSAC	Agglomération	52	31	37	34		42
ETAMPES	Agglomération	32	58	48	43		61
ETERNOZ	Agglomération	22	51	37	36		54
ETIVAL-CLAIREFONTAINE	Agglomération	56	25	59	37		21
EU	Agglomération	35	47	44	41		59
EURVILLE-BIENVILLE	Agglomération	63	31	37	34	45	42
EVREUX	Agglomération	52	38	43	46	37	40
FALaise	Agglomération	23	49	34	26		58
FECAMP	Agglomération	35	48	44	41		51
FIGEAC	Agglomération	23	58	60	63	61	64
FIGEAC	Centre	23			63	61	64
FIGEAC	Sud	23	58	60	63	61	64
FIRMINY 1	Agglomération	39	60	57	50		63
FIRMINY 2	Agglomération	23	50	39	26		54
FISMES	Agglomération	32	31	37	34		42
FLEUREY SUR OUCHE	Agglomération	25	63	50	37		67
FLORAC	Agglomération	27	21	24	48		38
FOIX	Est	56	23	44	41	53	32

COMPOLIBAT	Agglomération	23		51	64	FOIX	Sud	56	23	44	41	53	32		
CONCARNEAU	Agglomération	22	26	30	23	25	Fontainebleau	Est	35	21	49	24	29	51	
FONTENOYLE-CHATEAU	Agglomération	56	58	61	40	64	LA ROCHETTE	Est	50	21	25	63		24	
FONTOY	Agglomération	33	56	61	58	36	LA ROCHETTE	Nord	53	21	25	63		24	
FORBACH	Kreutzberg	33	56	61	54	36	LA TRANCHE SUR MER	Agglomération	21	59	62	54	27	24	
FORCALQUIER	Agglomération	32	40	28	25	22	30	LA VOULTE	Agglomération	38	59	29	41	65	62
FOUG	Agglomération	27	47	61	58	65	LACAPELLE-MARIVAL	Agglomération	23	40	52	51		28	
FOUGERES	Agglomération	35	46	43	40	32	LAISSAC	Agglomération	37	45	56	48	32	60	
FOUGEROLLES	Agglomération	33	28	43	24	60	LAMBALLE	Agglomération	32	43	40	35		46	
FOULAIN	Est	60	42	61	40	63	LANDERNEAU	Agglomération	30	22	25	23		26	
FRAIZE	Agglomération	25	62	59	37	21	LANGÉAC	Agglomération	64	41	56	48		44	
FRESSE	Sud	22	42		40	36	LANGOGNE	Agglomération	27	21	24	48		38	
FRESSE 2	Nord	22	54	48	40	67	LANNION	Agglomération	22	26	25	23		30	
FRONCLES	Agglomération	26	47	41	23	42	LAPOUTROIE	Agglomération	53	55	25	22		65	
FUMAY	Agglomération	32	47	24	22	35	L'ARBRESLE	Agglomération	33	36	35	34		44	
FUMEL	Agglomération	40	42	45	39	30	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	Agglomération	38	35	44	60		41	
GAP	Agglomération	57	25	51	22	54	28	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	Nord	38	32		60	41	
GAP	Mont Colombis	57	25	51	22	54	28	LAVAL	Agglomération	59	38	56	48		51
GAVRAY	Agglomération	26	46	49	23	29	58	LAVAL	Mont Rochard	59	38	56	61	37	62
GERARDMER	Agglomération	27	62	61	58	24	65	LAVAL-ATGER	Agglomération	27				48	44
GERARDMER	Ouest	27			58	24	65	LAVAL-DE-CERE	Agglomération	23			51		38
GEX	Montrond	44	64	45	38	61		LAVELANET	Agglomération	63	31	59	57	62	60
GIVET	Agglomération	32	25	26	22	48		LAVELANET	Nord	63	31	59	57	62	60
GIVONNE	Agglomération	32	47	24	22	35		LAVOUTE-SUR-LOIRE	Agglomération	64	41	56	48		44
GIVORS	Agglomération	39	57	47	45	60		LE BISANNE	Agglomération	53	28	30	48		54
GOLFECH	Agglomération	49	39	45	28	37	23	LE BLEYMARD	Agglomération	27			48		38
GORCY	Agglomération	33	56	50	22	69		LE CHEYLARD	Agglomération	45	40	39	54		47
GOURDON	Agglomération	28	35	48	51	54		LE COLLET-DE-DEZE	Agglomération	31		24	41		37
GRAMAT	Agglomération	35	40	52	51	46		LE CREUSOT	Mont Saint Vincent	58	39	24	61	36	64
Granges-Sur-Vologne	Agglomération	25	30	61	58	21		LE HAVRE	Harfleur	48	42	57	63	54	58
GRANVILLE	Agglomération	26	46	49	23	29	58	LE MALZIEU-VILLE	Agglomération	27		24	48		38
GRASSE	Agglomération	65	47	34	53	48	42	LE MANS	Canton de Mayet	26	23	22	31	37	36
GRAULHET	Agglomération	33	50	42	36	63		LE MANS	La Forêtierie	36	61	58	49		64
GRENOBLE	Chamrousse	37	21	24	31	27	34	LE MENIL	Agglomération	52	47	53	55		64
GRENOBLE	Tour Sans Venin	37	21	24	31	27	34	LE PLEISSIS-ROBINSON	Agglomération	21	32	27	24		35
GUEBWILLER	Agglomération	37	55	54	53	65		LE PUY-EN-VELAY	Agglomération	45	42	51	48	54	26
GUER	Agglomération	32	43	46	35	40		LE PUY-EN-VELAY	St-Jean-de-Nay	64	41	56	48		44
GUERET	Saint-Léger-le-Guérétois	34	31	37	55	66	32	LE PUY-STE-REPARADE	Agglomération	33	58	44	43		62
GUINGAMP	Agglomération	38	46	43	40	37	32	LE THILLOT	Agglomération	52	47	53	55		64
HAIRONVILLE	Agglomération	49	47	41	44	52		LE THOÏLY	Agglomération	56	62	59	31		21
HAUTEVILLE-IOMPNES	Sud	45	52	51	61	58		LE TOUQUET	Agglomération	58	22	41	28		33
HIRSINGUE	Agglomération	53	55	54	37	65		LE VAL D'AJOL	Agglomération	56	62	61	33		64
HIRSON	Landouzy	62	59	60	63	57	35	LES ANDELYS 1	Agglomération	21	29	27	24		32
HONFLEUR	Agglomération	24	49	48	34	58		LES OLLIERES-SUR-EYREUX	Agglomération	57	36	46	40		43
HYERES	Cap Bénat	23	26	32	45	63	29	LES ORRES	Agglomération	57	25	51	22	54	28
IGNY	Palaiseau Les Marnières	35	56	36	41	51	57	LES ROUSSES	Montagne des Tuffes	48	23	65	26		29
ILLE-SUR-TET	Agglomération	31	46	40	34	63		LES SABLES-D'OLONNE	Agglomération	64	44	62	25	27	24
IS-SUR-TILLE	Agglomération	53	48	40	28	54		LES SABLES-D'OLONNE	Nord	64	44	62	25	27	24
JOINVILLE	Est	63	47	41	44	45	42	LEVENIS	Carros	38	31	34	53		42
JOYEUSE	Agglomération	38	35	40	43	46		L'ILE ROUSSE	Agglomération	36	40	34	45		29
JUSSAC	Agglomération	25		43	51	46		LILLE	Bouvigny	23	48	26	30	31	35
KAYSERSBERG	Agglomération	51	43	50	48	45		LILLE	Lambersart	36	29	32	30	33	35
LA BASTIDE-DE-SEROU	Agglomération	54	23	59	57	62	60	LILLEBONNE	Agglomération	21	30	27	24		32
LA BASTIDE-SUR-L'HERS	Agglomération	29	31		57	62	60	LIMOGES	Agglomération	65	59	62	37	34	46
LA BAULE-ESCOUBLAC	Agglomération	25	44	28	24	62		LIMOGES	Couzeix	37	62	59	46		65
LA BRESSE	Agglomération	64	37	62	56	59		LIMOGES	Les Cars	49					
LA BRESSE	Est		37		62	64		LIMOGES 2	Panazol	37	62	59	46		65
LA CANOURGUE	Agglomération	27	21		33	38		LISIEUX	Agglomération	24	49	48	34		58
La Chapelle-Devant-Bruyères	Agglomér.	25	30	61	58	21		LISSAC-ET-MOURET	Agglomération	23			63		64
LA FAURIE	Agglomération	38	59	51	41	44		LIVAROT	Agglomération	24	49	48	34		58
LA GRAND-COMBE 1	Agglomération	39	61	58	42	64		LIVERDUN	Agglomération	27	47	61	58		65
LA GRAND-COMBE 2	Agglomération	33	61	58	36	64		LIVINHACLE-HAUT	Agglomération	23	40	43	51		46
LA ROCHE-BERNARD	Agglomération	46	59	57	49	64		LOCHES	Agglomération	34	51	48	38		63

LA ROCHELLE	Mireuil	53	59	62	54	50	56	LONGUYON	Agglomération	33	56	50	22	69	
LA ROCHE-SUR-YON	Agglomération	46	44	62	25	27	24	LONGWY	Bois de Châ	33	56	50	22	25	69
LONS-LE-SAUNIER	Agglomération	58	50	63	37	32	28	MORTEAU	Montlebon	23	53	50	28	63	
LOURDES 1	Agglomération	22	48	36	33	31	54	MOUSSEY	Agglomération	56	62	37	21	59	
LUTZELHOUSE	Agglomération	22	51	48	47	61		MOUTHIERS-SUR-BOËME	Agglomération	21			54	27	24
LUZÉCH	Agglomération	25	48		51		46	MOUTIERS	Agglomération	51	21	54	27	24	
LYON	Fourvière	56	36	21	54	27	24	MOUZON	Agglomération	32	25	50	22	69	
LYON	Mont Pilat	45	36	39	54	42	47	MULHOUSE	Belvédère	53	55	54	37	66	65
MACON	Bois de Cerves	53	50	39	37	32	47	MUNSTER	Agglomération	31	55	54	37	65	
MALLEMOISSON	Agglomération	52	48	58	61	24	64	MURAT	Agglomération	48	40	43	51	46	
MANDEURE	Agglomération	22	62	49	37	67		MUSSIDAN	Agglomération	33	42	45	39	22	32
MANDRAY	Agglomération	21	58	32	28	61		MUTZIG 1	Agglomération	22	51	48	47	61	
MANOSQUE	Agglomération	46	40	28	25	22	30	MUTZIG 2	Agglomération	22	51	48	47	61	
MANTES	Maudétouren-Vexin	48	38	43	46	51	40	NANCY	Malzéville	27	47	61	58	24	65
MANTES-LA-VILLE	Agglomération	21	32	27	24	42		NANT	Agglomération	33			22		
MARAYE-EN-OTHE	Agglomération	52	61	62	48	54		NANT	Sud				22		38
MARCILLACVALLON	Agglomération	50	25	28	53	58		NANTES	Nantes Sud Est	28	44	62	25	27	24
MARCILLACVALLON	Centre	48			51	58		NASBINAIS	Agglomération	27			48		38
MAREUIL-SUR-LAY	Agglomération	33	44	62	54	50	42	NATZWILLER	Agglomération	23	51	48	47	61	
MARGUT	Agglomération	32	25	50	22	69		NERAC	Agglomération	33	39	34	28	37	30
MARSEILLE	Massif de l'Etoile	62	59	28	25	22	30	NEUFCHATEAU	Agglomération	31	58	61	37	64	
MARSEILLE	Pomègues	62	59	28	25	22	30	NEUFCHATEL-EN-BRAY	Croixdalle	55	52	27	24	37	58
MARVEJOLS	Agglomération	27	21	24	48	38		NICE	La Madeleine	29	59	49	31	63	
MARVEJOLS	Sud	27	21	24	48	38		NICE	Mont Alban	38	31	34	49	48	42
MASEVAUX	Agglomération	53	55	54	37	65		NIEDERBRONN-LES-BAINS	Agglomération	22	51	48	47	61	
MASSIAC	Agglomération	27	41		48	44		NIMES	Sud-Est	63	59	51	41	54	46
MAUBEUGE	Rousies	44	47	26	41	31	35	NIORT	Canton de Melle	37	59	62	54	27	24
MAULEON-LICHARRE	Agglomération	22	48	36	28	50		NOGENTLE-ROUOU	Agglomération	31	49	41	38	56	
MAURS	Agglomération	55	58	60	63	64		NOLAY	Agglomération	22	53	34	31	57	
MAYENNE	Agglomération	38	61	59	56	62		NOUZONVILLE	Agglomération	32	47	24	22	35	
MAZAMET	Agglomération	22	31	59	57	62	60	ODEREN	Agglomération	37	55	54	53	65	
MEAUX	Agglomération	55	63	64	60	45	42	ORAISON	Agglomération	56	40	28	25	22	30
MELUN	Agglomération	35	21	27	24	55	32	ORBEC	Agglomération	24	49	48	34	58	
MENDE	Agglomération	27	21	24	48	32	38	ORBEY	Agglomération	37	61	55	53	65	
MENDE	Truc de Fortnio	27	21	24	48	32	38	ORLEANS	La Plaine Poleau	46	38	63	48	40	51
MENTON	Cap Martin	47	31	44	41	67	63	ORNANS 1	Agglomération	30	54	36	33	66	
METZ	Luttange	33	56	61	58	36		ORNANS 2	Nord	21	37	27	22	54	
MEYSSAC	Agglomération	28	42	45	51	47		OYONNAX	Agglomération	45	55	39	61	34	58
MEZIERES	Sury	32	47	24	22	27	35	OYONNAX 1	Nord	33	43	40	35	44	
MIGNE-AUXANCES	Agglomération	21	59		54	61		OYONNAX 3	Agglomération	39	49	47	44	61	
MILLAU	Agglomération	35	25	28	22	32	38	PAIMPOL	Agglomération	38	46	43	40	55	
MILLAU	Lévèzou	35	25	28	22	32	38	PAMIERS	Agglomération	40	23	44	41	45	32
Miramont-De-Gueyenne	Agglomération	54	42	45	39	30		PARIS	Tour Eiffel	35	21	27	24	29	32
MODANE	Agglomération	45	43	40	51	54		PARIS EST	Chennevières	35	54	60	63	51	57
MOLINGES	Agglomération	55	22	43	37	39		PARIS NORD	Sannois	35	54	60	63	51	57
MONISTROL-SUR-LOIRE	Agglomération	28	49	56	48	32	44	PARIS SUD	Villebon	35	56	60	63	51	57
MONT DAUPHIN	Agglomération	50	53	56	61	64		PARTHENAY	Amailoux	57	59	62	54	48	36
MONT SALEVE	Monnetier Mornex	45	41	39	64	58		PEIPIN	Sud-Est	38			25		
MONTBELIARD	Fort de La Chaux	29	55	43	58	32		PEIPIN	Sud-Ouest			40	28	25	46
MONTEILMAR	Agglomération	38	59	29	41	65	62	PENNE D'AGENAIS	Agglomération	33	42	45	39	22	30
MONTHERME	Agglomération	32	47	24	22	35		PERIGUEUX	Agglomération	33	42	45	39	30	
MONTILUCON	Agglomération	39	54	37	53	34	65	PERIGUEUX	Sud	63	42	45	39	30	
MONTMEDY	Agglomération	33	25	50	22	35		PERPIGNAN	Pic de Neulos	23	21	24	26	27	39
MONTMELIAN	Le Fort	62	21	25	63	59	22	PERROS-GUIREC	Agglomération	30	36	50	40	55	
MONTMIRAIL	Agglomération	32	31	37	34	42		PERRY	Agglomération	32	31	37	34	42	
MONTMOREAU	Agglomération	21	59		54	27	24	PIGNANS	Notre Dame des Anges	55	24	34	41	27	
MONTMORILLON	Agglomération	29	59	62	54	30		PLAINE	Agglomération	22	60	51	47	61	
MONTPELLIER	Saint-Baudille	49	55	51	52	54	37	PLAINFAING	Agglomération	21	59	37	25	62	
MONT-REVARD	Le Revard	33	48	39	54	47		PLANCHER-LES-MINES	Agglomération			30	42	38	43
MONTSALVY	Agglomération	30	40		51	46		PLANCOET	Agglomération	32	43	40	35	46	
MOREZ	Agglomération	55	40	43	37	41	39	PLENEUF-VAL-ANDRE	Agglomération	32	43	40	35	46	
MOREZ	Sud	55	40	43	37	41	39	PLERIN 1	Agglomération	32	43	40	35	46	
MORLAIX	Agglomération	22	26	25	23	30		PLERIN 2	Agglomération	32	43	40	35	46	
MORTAIN	Agglomération	54	65	56	48	53	62	PLOMBIERES LES DIJON	Agglomération	25	54	48	37	67	

MORTEAU	Agglomération	23	53	39	29	55	
PLOUBAZIANEC	Agglomération	22	26	25	23	30	
PIOUGASTEL	Agglomération	22	23	26	25	30	
POITIERS	Agglomération	50	59	62	53	56	61
POITIERS 3	Agglomération	32	29	40	43	51	39
POMPEY	Agglomération	27	47	61	58	65	
PONCE-SUR-LE-LOIR	Agglomération	22	31	26	23	36	
PONT DE ROIDE 1	Agglomération	22	54	48	37	67	
PONTARIER	Agglomération	23	28	38	50	53	
PONT-AVEN	Agglomération	22	26	25	23	31	
PONTCHATEAU	Agglomération	24	44	28	25	62	
PONT-CROIX	Agglomération	22	26	25	23	30	
Pont-De-Buis-Les-Quimerch	Agglomération	22	26	25	23	30	
PONT-DE-SALARS	Agglomération	42		51	46		
PONTI-EVEQUE	Agglomération	24	49	48	34	58	
PONTRIEUX	Agglomération	22	26	25	23	30	
PONT-SAINT-VINCENT	Agglomération	27	47	61	37	65	
PORT-JOINVILLE	Agglomération	24	25	44	30	62	
PORTO VECCHIO	Nord-Ouest	33	27	30	38	28	39
PORT-VENDRES 1	Agglomération	21	57	54	24	63	
PORT-VENDRES 2	Agglomération	21	57	54	24	63	
POUZAUGES	Agglomération	34	44	47	39	41	
PRADES	Agglomération	21	26	24	23	40	
PRAYSSAC	Agglomération	23	49	52	64	60	
PRIVAS	Crête de Blandine	34	37	49	50	55	
PRIVAS	Sud	44	49	50	41	30	33
PROVENCHERES-SUR-FAVE	Nord	42	28	61	37	21	
PROVENCHERES-SUR-FAVE	Sud	42	28	61	37	21	
PROVINS	Agglomération	21	24	32	27	41	
PUY-DE-ST-ROMAIN	Agglomération	21	26	24	23	27	
QUIMPER	Agglomération	30	53	56	48	58	50
QUIMPER 2	Agglomération	30	53	50	48	56	
QUIMPER 3	Agglomération	30	53	50	48	56	
QUIMPERLE	Agglomération	57	22	25	23	26	
QUINTIN	Agglomération	33	36	43	23	26	
RANSPACH	Agglomération	37	55	54	53	65	
RAUCOURT ET FLABA	Agglomération	32	47	24	22	35	
REDON	Agglomération	35	46	43	40	32	
REIMS	Hautvillers	32	31	37	34	45	42
REMIREMONT	Poêle Sauvage	56	62	59	31	45	21
RENNES 2	Agglomération	32	43	40	35	46	
REVIN	Agglomération	45	47	24	22	35	
RIBERAC	Agglomération	33	42	45	39	22	32
RIOM-ES-MONTAGNE	Agglomération	57		55			
RIOM-ES-MONTAGNE	Sud	57	41	52	55	47	
RIVE-DE-GIER 1	Agglomération	23	58	50	26	64	
RIVE-DE-GIER 2	Agglomération	22	26	25	23	28	
RIVIERE-SUR-TARN	Agglomération			22			
ROANNE	Agglomération	21	60	63	37	24	27
ROCHESSON	Agglomération	56	62	59	31	21	
RODEZ	Est	23	25	28	52	53	38
RODEZ	Sud-Ouest	23	25	28	52	53	38
ROHAN	Agglomération	32	46	43	40	57	
ROMANS-SUR-ISERE	Agglomération	45	49	50	55	30	33
Roquefort-Sur-Soulzon	Agglomération	35	40	51	38		
ROQUEVAIRE	Agglomération	45	59	28	25	22	30
ROSHEIM	Agglomération	22	51	48	47	61	
ROUEN	Darnetal	21	29	27	24	32	
ROUEN	Rouen Sud	29	21	27	24	37	32
ROYAN	Agglomération	37	59	62	54	27	24
RUELLE	Agglomération	29	59	62	54	27	24
RUPT-SUR-MOSELLE	Nord	27	47	61	58	24	65

PLOMBIERES-LES-BAINS	Agglomération	56	62	61	33	64	
SAALES	Agglomération	23	54	48	47	61	
SAINT-AFFRIQUE	Agglomération	42	25	28	22	38	
SAINT-AFFRIQUE	Ouest		25	28	22		
Saint-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	Agglomération	27			48	38	
SAINT-AMANT-DE-BOIXE	Agglomération	21			54	27	24
SAINT-AMARIN	Agglomération	53	55	54	37	65	
SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE	Agglomération	27			48	34	
SAINT-ASTIER	Agglomération	26	42	45	39	22	32
SAINT-BRIEUC	Agglomération	60	22	25	23	37	26
SAINT-CALAIS	Agglomération	22	31	26	23	36	
SAINT-CERE	Agglomération	23	40	43	48	46	
SAINT-CHAFFREY	Agglomération	38	36	39	60	41	
SAINT-CHELY-D'APCHER	Agglomération	27	21		48	38	
SAINT-CLAUDE	Agglomération	55	22	43	37	41	39
SAINT-CLAUDE	Sud	55	22	43	37	41	39
SAINT-CLAUDE	Sud-Ouest	55			37	41	39
Saint-CYPRIEN-SUR-DOURDOU	Agglomér.	23			26	34	
SAINT-DIE	St-Dié - Montagne d'Ormont	56	62	59	37	22	21
SAINT-DIZIER	Agglomération	23	47	41	44	26	28
Sainte-Geneviève-Sur-Argence	Agglomér	41	45	49	52	50	
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Agglomération	48	47	61	37	65	
SAINTE-MENEHOULD	Agglomération	32	31	37	34	42	
SAINTE	Agglomération	37	59	62	54	27	24
SAINTE-ETIENNE	Croix du Guizay	50	23	39	54	29	26
Saint-Etienne-Du-Valdonnez	Agglomération	27			48	38	
SAINT-FLOUR	Agglomération	64	40	43	51	35	46
SAINT-GENIEZ-D'OIT	Agglomération	23			51		
SAINT-GENIEZ-D'OIT	Sud	23	45	49	51	26	
SAINT-GIRONS	Sud	30	48	50	22	26	36
SAINT-HILAIRE-DE-TALMONT	Sud-Est	46	44	62	54	42	
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Est	27	33	25	63	57	30
SAINT-JUERY	Agglomération	27			48	64	
SAINT-LO	Agglomération	39	42	49	53	57	32
SAINT-MAIME	Agglomération	42	40	28	25	30	
Saint-Marlin-De-Valamas	Agglomération	45	36	39	54	47	
Saint-Maurice-Sur-Moselle	Agglomération	52	47	53	55	64	
Saint-Maximin-La-Sainte-Baume	La Loube	51	24	34	41	48	27
Saint-Michel-De-Maurienne	Agglomération	36	33	40	63	30	
SAINT-MIHIEL	Sud	27	47	61	58	24	53
SAINT-NABORD	Agglomération	56	62	59	37	49	64
SAINT-NABORD	Nord	56	62	59	37	49	64
SAINT-NAZAIRE	Agglomération	28	44	34	25	62	
SAINT-PERAY	Agglomération	52	49	50	55	30	33
SAINT-PERAY	Sud-Ouest	52	49	50	55	30	33
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	Agglomération	44	39	45	51	55	
SAINT-QUENTIN	Sud	36	58	60	63	29	35
SAINT-RAPHAËL	Pic de l'Ours	23	26	34	53	48	42
SAINT-SOZY	Agglomération	23			43	51	46
SALINS-LES-BAINS	Agglomération	30	39	63	33	28	
SALLES-CURAN	Agglomération	35			34	46	
SARIAT	Agglomération	26	33	30	29	36	
SARRAS	Agglomération	45	39	47	36	54	
SARREBOURG	Donon	41	47	61	54	51	
SARREGUEMINES	Agglomération	33	56	61	54	51	
SAUJAC	Agglomération	33			22	38	
SAUMUR	Agglomération	22	36	31	23	45	
SCHIRMECK 1	Agglomération	22	51	48	47	61	
SCHIRMECK 2	Agglomération	22	51	48	47	61	
SEGRE	Agglomération	22	38	36	31	39	
SEGUR	Agglomération	35			22	38	
SEIX	Agglomération	44	49	52	57	55	60
SENS	Gisy Les Nobles	59	61	62	48	58	54

RUPT-SUR-MOSELLE	Sud	27	47	61	58	24	65
SERVANCE	Agglomération	53	43	39	46		64
SEVERACLE-CHATEAU	Agglomération	63	45	24	48	32	60
SIERCKLES-BAINS	Agglomération	33	56	61	58		36
SIMIANE-LA-ROTONDE	Agglomération	43	59	51	41		30
SISTERON	Agglomération	32	40	28	25		46
SOISSONS	Agglomération	36	31	23	34		42
SOUILAC	Agglomération	24	41	38	51	27	47
ST GINGOLPH	Mont Pèlerin	45	41	39	64		58
ST-BON	Agglomération	52	49	50	55		58
ST-CASTLE-GUILDO	Agglomération	32	43	40	35		46
ST-CHAMOND	Agglomération	23	44	41	26		50
ST-EPAIN	Agglomération	34	51	48	38		63
ST-ETIENNE 2	Agglomération	23	50	39	32		54
ST-ETIENNE 3	Agglomération	32	39	37	36		50
ST-ETIENNE 4	Agglomération	23	50	47	39		54
ST-GERMAIN-DU-BEL-AIR	Agglomération	23			51		46
ST-GERVAIS-LES-BAINS	Agglomération	23	59	57	29		65
ST-GERY	Agglomération	23			51		46
ST-JEAN-D'ANGELY	Agglomération	37	44	47	54		24
ST-JEAN-EN-ROYANS	Agglomération	31	47	39	34		54
ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Agglomération	28	42	41	39		49
ST-JORIOZ 1	Agglomération	23	51	29	26		54
ST-JORIOZ 2	Agglomération	40	54	51	43		57
ST-JULIEN-DE-LAMPON	Agglomération	21	42	38	39		47
ST-LAURENT-DU-PONT 1	Agglomération	21	50	47	39		54
ST-MALO	Agglomération	32	43	40	35		46
ST-MARDS-EN-OTHE	Agglomération	52	61	62	48		54
ST-Martin-Dr-Belleville 1	Agglomération	21	59	56	24		62
St-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	Agglomération	24	49	48	34		58
ST-MICHELEN-GREVE	Agglomération	22	26	25	23		30
ST-NIC	Agglomération	22	26	25	23		30
ST-PIERRE-TOIRAC	Agglomération	21			34		45
STRASBOURG	Nordheim	48	47	61	22	69	51
STRASBOURG	Ville	22	51	48	47		61
ST-RENAN	Agglomération	22	26	25	23		30
SURTAINVILLE	Agglomération	63	34	25	53	57	58
SUSVILLE	Agglomération	30	36	43	33		23
TAINTRUX	Agglomération	37	56		62		21
TALLARD	Agglomération	57	25	51	22		28
TARARE 1	Agglomération	33	53	52	49		65
TARARE 2	Agglomération	22	53	49	33		65
TARASCON-SUR-ARIEGE	Toussomala	25	23	44	41		28
THIEFFOSSE	Agglomération	52	62	21	31	59	
Thonnance-Les-Jonville	Agglomér.	57	47	41	44	45	52
THURY-HARCOURT	Agglomération	23	49	34	26		58
TOULON	Cap Sicié	55	47	50	49	53	52
TOULON-JAC	Agglomération	35			22		38
TOULOUSE	Pic du Midi	54	48	50	22	26	36
TOULOUSE	Toulouse Est	56	49	52	51	55	53
TOUR-DE-FAURE	Agglomération	23	40		51		46

SERRES	Agglomération	57	25	51	22	54	28
TOURLAVILLE	Agglomération	63	34	49	53	57	32
TOURNON	Agglomération	52	49	50	55		41
TOURS	Chissay	34	38	63	48	37	51
TRÉDREZ-LOCCQUÉMEAU	Agglomération	22	26	25	23		30
TREGARVAN	Agglomération	22	26	25	23		30
TREGUIER	Agglomération	38	46	50	40		32
TROYES	Les Riceys	25	22	41	36	26	28
TULLE	Est	28	41	38	51	44	47
TULLE	Sud	28	41	38	51	44	47
URVILLE-NACQUEVILLE	Agglomération	63	34		53	57	32
USSEL	Meymac	49	41	52	55	44	47
UTELLE	La Madone	38	31	34	49	48	42
VALENCE	Agglomération	52	49	50	55	30	33
VALENCIENNES	Marly	52	59	26	36	31	35
VALERNES	Agglomération	57	25	51	22	54	28
VALLON PONT D'ARC	Agglomération	38	35	40	43		46
VANNES	Landes des Lanvaux	57	46	64	49	61	59
VENDÔME	Agglomération	34	51	48	38		63
VENTRON	Agglomération	52	47	61	55		65
VERDUN	Septsarges	33	25	50	22		69
VERNON	Agglomération	41	38	43	46	51	44
VESOUL	Agglomération	51	43	54	40	38	46
VICSUR-CERE	Agglomération					49	
VICSUR-CERE	Sud	23	40	43	51		46
VIENNE	Agglomération	39	57	47	45		60
VIERZON	Agglomération	35	47	63	48		32
VILLE	Agglomération	22	51	48	47		61
VILLECOMTAL	Agglomération	33		43	51		46
VILLEDIEU-LES-POELES	Agglomération	26	46	49	23	29	58
VILLEFORT	Agglomération	31			41		37
Villefrance-De-Rouergue	Agglomération	23	40	37	34	42	45
VILLELOIN-COULANGE	Agglomération	34	51	48	38		63
VILLENALUXE-LA-GRANDE	Agglomération	30	61	62	48		54
VILLENEUVE-SUR-LOT	Nord	33	42	45	39		30
VILLERS COTTERETS	Fleury	36	31	60	34	45	42
VILLERUPT	Agglomération	33	56	50	22		69
VILLE-SOUS-LAFERTE	Agglomération	36	28	25	22		41
VIRE	Agglomération	53	42	52	39		60
VIRE 1 (14)	Agglomération	23	49	34	26		58
Vireux-Wallerand	Mont des Haies	32	25	24	22		35
VITRE	Agglomération	32	43	40	35		46
VITTEL	Le Haut de Dimont	56	58	61	37	45	64
VIMEZ	Agglomération	23		43	51		46
VOIRON	Montaud	32	21	24	31	27	34
VOUVRAY-SUR-LOIR	Agglomération	23	31	22	26		36
WINGEN-SUR-MODER	Agglomération	22	51	48	47		61
XONRUPT-LONGEMER	Agglomération	27	62	61	58		65
YFFINIAC	Agglomération	32	43	40	35		46
ZIMMERSBACH	Agglomération	37	55	54	53		65


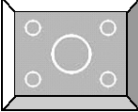
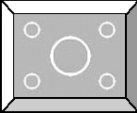

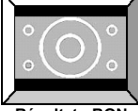
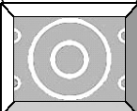

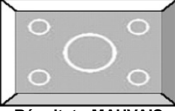
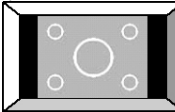


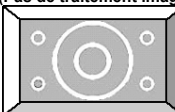
	CANAL	Fréquence TNT (kHz)	Largeur canal	
Bande 3	5	177 500	7 MHz	
	6	184 500	7 MHz	
	7	191 500	7 MHz	
	8	198 500	7 MHz	
	9	205 500	7 MHz	
	10	212 500	7 MHz	
	11	219 500	7 MHz	
	12	226 500	7 MHz	
	Bande 4	21	474 000	8 MHz
		22	482 000	8 MHz
		23	490 000	8 MHz
		24	498 000	8 MHz
25		506 000	8 MHz	
26		514 000	8 MHz	
27		522 000	8 MHz	
28		530 000	8 MHz	
29		538 000	8 MHz	
30		546 000	8 MHz	
31		554 000	8 MHz	
32		562 000	8 MHz	
33		570 000	8 MHz	
34		578 000	8 MHz	
35		586 000	8 MHz	
36	594 000	8 MHz		
37	602 000	8 MHz		
Bande 5	38	610 000	8 MHz	
	39	618 000	8 MHz	
	40	626 000	8 MHz	

	CANAL	Fréquence TNT (kHz)	Largeur canal
Bande 5	41	634 000	8 MHz
	42	642 000	8 MHz
	43	650 000	8 MHz
	44	658 000	8 MHz
	45	666 000	8 MHz
	46	674 000	8 MHz
	47	682 000	8 MHz
	48	690 000	8 MHz
	49	698 000	8 MHz
	50	706 000	8 MHz
	51	714 000	8 MHz
	52	722 000	8 MHz
	53	730 000	8 MHz
	54	738 000	8 MHz
	55	746 000	8 MHz
	56	754 000	8 MHz
	57	762 000	8 MHz
	58	770 000	8 MHz
	59	778 000	8 MHz
	60	786 000	8 MHz
	61	794 000	8 MHz
	62	802 000	8 MHz
	63	810 000	8 MHz
	64	818 000	8 MHz
	65	826 000	8 MHz
	66	834 000	8 MHz
	67	842 000	8 MHz
	68	850 000	8 MHz
	69	858 000	8 MHz

Annexe B. 4:3 et 16:9: Explications

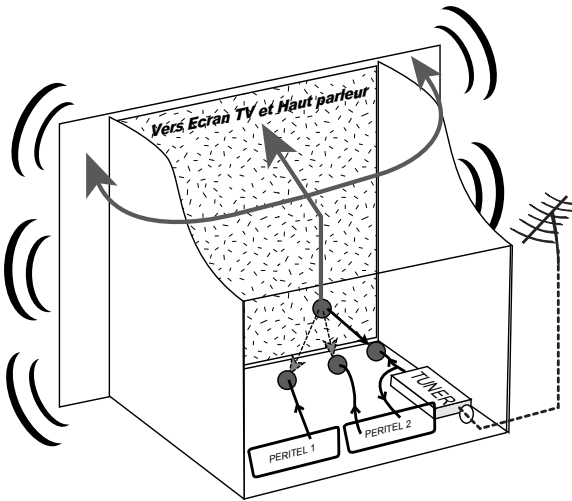


Le tableau ci-dessous explique comment les images sont affichées sur votre TV selon le format de votre TV, le format natif des images TNT reçues et du traitement d'image.

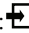
Format d'écran de votre TV : 4:3 (Format d'écran dit "normal" ou "classique")		
Format natif des images TNT ↓	Option de traitement d'image : « Format TV » = 4:3 LB	Option de traitement d'image : « Format TV » = 4:3 PS
Les images TNT sont en : 4:3  (Format natif des images)	(Pas de Traitement Image)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de bandes noires et pas de distorsions)	(Pas de Traitement Image)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de bandes noires et pas de distorsions)
Les images TNT sont en : 16:9  (Format natif des images)	(Réduction Verticale)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de distorsions des images mais des bandes noires en haut et en bas des images)	(Zoom Horizontal)  Résultat : Moyen (Pas de bandes noires, pas de distorsions <u>mais perte importante des cotés gauche et droit</u> des images)
Format d'écran de votre TV : 16:9 (Format d'écran dit "large")		
Format natif des images TNT ↓	Option de traitement d'image : « Format TV » = 16:9 FIT	Option de traitement d'image : « Format TV » = 16:9 LB
Les images TNT sont en : 4:3  (Format natif des images)	(Pas de traitement image)  Résultat : MAUVAIS (Pas de pertes, pas de bandes noires mais <u>importante</u> distorsion : étirement horizontal des images)	(Réduction horizontale)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de distorsions des images mais des bandes noires à gauche et à droite)
Les images TNT sont en : 16:9  (Format natif des images)	(Pas de traitement image)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de bandes noires et pas de distorsions des images)	(Pas de traitement image)  Résultat : BON (Pas de pertes, pas de bandes noires et pas de distorsions des images)



Annexe C.1. Fonctionnement d'un téléviseur (TV)

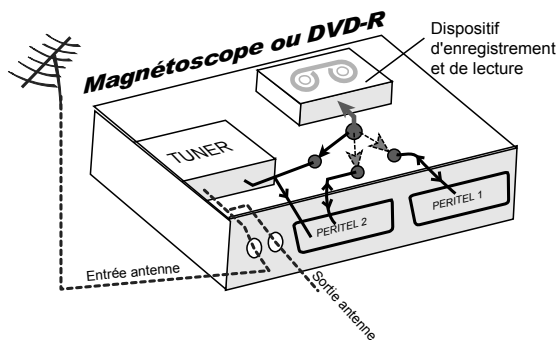


Le tuner est la partie du téléviseur sur laquelle est branchée l'antenne. Le tuner du TV reçoit les programmes TV analogiques et ne permet pas de recevoir les programmes TNT. Par défaut l'écran et les hauts parleurs diffusent le signal reçu par le tuner du TV. Les prises péritel qui se trouvent sur votre TV permettent à un appareil externe d'envoyer ses signaux audio et vidéo vers l'écran et les haut-parleurs. Lorsque vous allumez un appareil (DVD, SAT, TNT, magnétoscope...) qui est branché sur une prise péritel du

TV, ce dernier sélectionne automatiquement cette prise péritel et en diffuse les signaux, grâce au signal de sélection automatique (appelé «Commutation Lente» ou «CL») qui est normalement fourni par l'appareil qui vient d'être allumé. Sur votre TV, vous pouvez aussi sélectionner manuellement les prises péritel. Elles portent généralement le nom de : AV, AUX, EXT,... selon la marque du TV. Elles se sélectionnent avec la télécommande du TV par la touche **0**, ou par la touche **AV**, ou encore par la touche qui comporte ce pictogramme : ... (voir la notice du TV).

De son côté, le TV envoie ses signaux audio et vidéo, en provenance de son tuner interne, vers les appareils externes connectés sur ses péritel. (Pour enregistrement ou pour un décodeur du type CANAL+ «systemer...»). Ainsi, les péritel d'un TV sont bidirectionnelles. Les appareils externes envoient des signaux audio et vidéo au TV et le TV fournit des signaux aux appareils externes.

Annexe C.2. Fonctionnement d'un magnéto/DVD-R



La sortie antenne de votre enregistreur (magnéto ou DVD-R) permet de brancher en cascade l'entrée antenne de votre téléviseur. Vous pouvez choisir manuellement la chaîne que vous souhaitez enregistrer, mais également

choisir d'enregistrer l'appareil branché sur la PERITEL 1 ou la PERITEL 2. Ces prises portent le nom de : AV, AUX, EXT... selon la marque de votre enregistreur. Elles se sélectionnent, avec la télécommande de votre enregistreur, par la touche **0**, ou par la touche **AV**, ou la touche **P** -... (Voir la notice de votre enregistreur).

Annexe C.3. Utilisation d'un adaptateur TNT

Les adaptateurs TNT apportent une modification dans vos habitudes. En effet, le tuner analogique de votre enregistreur ne permet pas de recevoir ou enregistrer la TNT. Vos appareils (TV, magnéto, DVD-R...) ne peuvent donc recevoir les signaux audio et vidéo TNT qu'à travers la prise péritel sur laquelle est branché votre adaptateur TNT.

Votre adaptateur TNT se conforme aux normes de fonctionnement des péritel et il fournit donc le signal de détection automatique. ATTENTION, votre adaptateur TNT fournit le signal de détection automatique uniquement sur sa prise péritel appelée «TV». Ainsi, lorsque vous mettez en marche votre adaptateur TNT, il s'affichera automatiquement sur l'écran de votre TV qui doit être branché sur la péritel «TV» de votre adaptateur TNT. La prise péritel «VCR-DVD R» de votre adaptateur TNT ne fournit pas le signal de détection automatique. Ainsi, si la TV est connectée sur cette prise péritel «VCR-DVD R», il faudra alors mettre manuellement votre TV en mode AV, c'est à dire forcer le TV à afficher les signaux audio-vidéo provenant de sa péritel.

Pour pouvoir enregistrer un programme TNT, il ne faut plus utiliser le tuner analogique de votre enregistreur (magnéto ou DVD-R). Il faut indiquer à votre enregistreur que vous souhaitez enregistrer les signaux qui entrent sur sa prise péritel, sur laquelle est branché votre adaptateur TNT. Pour cela il faut choisir la chaîne «AV», en appuyant sur la touche **P-** (programme -) de votre enregistreur (DVD-R ou magnéto), vous faites défiler les chaînes jusqu'à faire apparaître

les chaînes AV1/AV2, ou EXT1/EXT2, ou A1/A2... selon la marque de votre appareil enregistreur. Veuillez vous reporter à la notice de votre enregistreur.

Votre adaptateur TNT devient en quelque sorte un tuner externe. Ceci est valable en enregistrement direct ou en enregistrement différé (programmation d'un enregistrement la nuit ou pendant vos vacances par exemple en utilisant le programmeur de votre adaptateur TNT).

Pour faire un enregistrement différé, il est nécessaire de programmer à la fois votre enregistreur (magnétoscope ou DVD-R) ET votre adaptateur TNT. **Votre adaptateur TNT ne déclenche pas l'enregistrement sur votre DVD-R ou magnétoscope.** Le lancement de l'enregistrement sur votre enregistreur (DVD-R ou magnétoscope) dépendra uniquement de sa programmation à lui. **Ainsi, en plus de la programmation de votre adaptateur TNT, vous devrez aussi faire la programmation de vos appareils enregistreurs, comme d'habitude, excepté qu'il faudra les programmer de telle sorte que le signal à enregistrer provienne de leur prise péritel (reliée à votre adaptateur TNT) et non plus de leur tuner.**



La liberté des images

COMPAGNIE GENERALE
DE VIDEOTECHNIQUE

www.cgv.fr